

SECTEUR K - LA VALLÉE DE L'ANCRE

SE01 SE02 SE03 SE04

Description générale du secteur mémoriel

Le secteur mémoriel de la « Vallée de l'Ancre » se situe sur le plateau de l'Amiénois, sur les rives est et ouest de la rivière Ancre – un affluent de la Somme. Son organisation spatiale d'openfield en fait un paysage agricole ouvert, ponctué de villages, hameaux et bois. Le « saillant de Leipzig », sur les hauteurs, culmine à plus de 140m à l'est et constitue une véritable forteresse naturelle, dominant la vallée de l'Ancre. Au plan géologique, la vallée présente un limon argilo-sableux, tandis que le sol du plateau est constitué tant d'argile que de limon. Ces caractéristiques géologiques ont été utilisées pendant le conflit et ont eu un impact sur l'offensive.

Le secteur mémoriel « Vallée de l'Ancre » regroupe quatre éléments constitutifs. Son homogénéité, tant chronologique qu'environnementale, architecturale et spatiale, en fait un lieu mémoriel unique, doté d'un maillage très dense de mémoriaux, cimetières et paysages marqués par le conflit. Chacun se distingue par une identité individuelle forte et complémentaire. C'est un territoire rural totalement « sacralisé », pour lequel la dimension funéraire de la Première Guerre mondiale constitue la première caractéristique : outre les stèles des combattants inhumés dans les cimetières, c'est surtout le « missing » ou « disparu » en anglais qui se trouve au cœur du discours architectural.

En parallèle, la proximité et le principe de co-visibilité entre chaque élément constitutif contribuent à définir l'identité symbolique, esthétique et mémorielle unique qui caractérise cet espace, né de la bataille de la Somme en 1916 (1^{er} juillet-18 novembre).

Cette proximité spatiale permet de proposer une seule zone tampon commune à l'ensemble des quatre éléments constitutifs, qui entre en corrélation avec le périmètre de classement au titre des sites de ce secteur (décret du 22 août 2013).



Les attributs secondaires du secteur mémoriel « Vallée de l'Ancre » sont essentiellement des cimetières du Commonwealth. Dans un périmètre plus vaste, d'autres héritages de la Grande Guerre, funéraires, militaires ou naturels maillent cet espace, comme le Lochnagar Crater (trou de mine) à La Boisselle, le mémorial canadien de Courcellette... Situés aux abords des quatre éléments constitutifs, ils renforcent la dimension mémorielle du secteur et le définissent comme l'un des plus représentatifs de la guerre totale, destructrice, meurtrière et mondiale.

SE01-001 Beaumont-Hamel (Newfoundland) Memorial / Mémorial terre-neuvien de Beaumont-Hamel © CD80 – P. Sergeant



SE03-001 Monument aux disparus du Commonwealth "Thiepval Memorial" & cimetière militaire franco-britannique "Thiepval Anglo-French Cemetery" © CD 80 – F. Dournel



SE04-001 Cimetière militaire & mémorial du Commonwealth "Pozieres British Cemetery" & "Pozieres Memorial" © CD80 – A.-M. Popin

Liste des éléments constitutifs et de leur(s) attribut(s) majeur(s)	SE01 Mémoriaux du Commonwealth "Beaumont Hamel (Newfoundland)"	- SE01-1 Mémorial du Commonwealth « Beaumont-Hamel (Newfoundland) Memorial » - SE01-2 Mémorial du Commonwealth « 29 th Division Memorial »
--	---	--

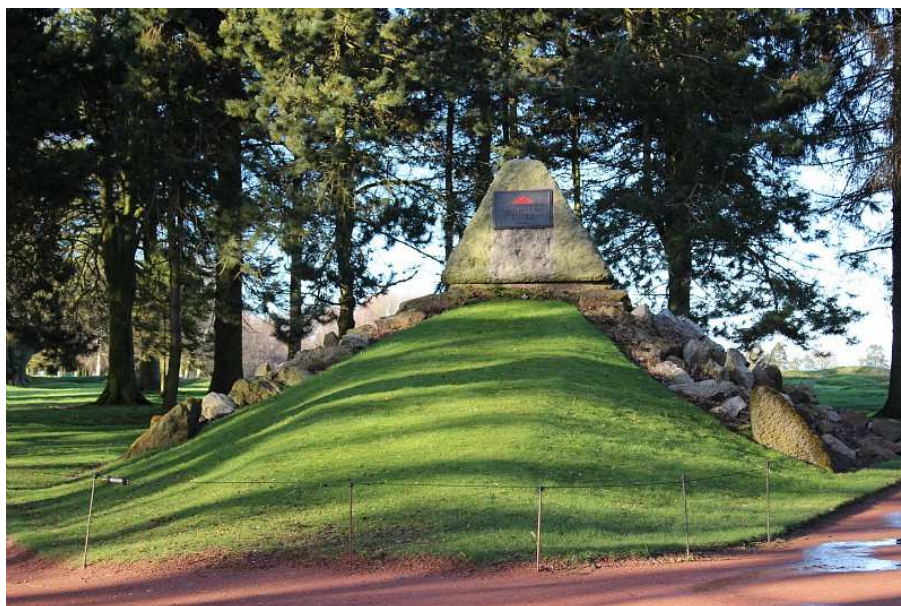
	Memorial" & "29th Division Memorial" & parc du souvenir du Commonwealth "Beaumont Hamel (Newfoundland) Memorial Park" & cimetière militaire du Commonwealth "Hunter's Cemetery"	- SE01-3 Parc du souvenir du Commonwealth « Beaumont-Hamel « Newfoundland) Memorial Park » - SE01-4 Cimetière militaire du Commonwealth « Hunter's Cemetery »
	SE02 Cimetière militaire du Commonwealth "Mill Road Cemetery"	- SE02 Cimetière militaire du Commonwealth « Mill Road Cemetery »
	SE03 Monument aux disparus du Commonwealth "Thiepval Memorial" & cimetière militaire franco-britannique "Thiepval Anglo-French Cemetery"	- SE03-1 Monument aux disparus du Commonwealth « Thiepval Memorial » - SE03-2 Cimetière militaire franco-britannique « Thiepval Anglo-French Cemetery »
	SE04 Cimetière militaire "Pozières British Cemetery" & mémorial du Commonwealth "Pozières Memorial"	- SE04-1 Cimetière militaire du Commonwealth «Pozières British Cemetery » - SE04-2 Mémorial du Commonwealth « Pozières » Memorial »
Liste des attributs secondaires	Elément(s) constitutif(s)	- SE01-b1 « Y Ravine Cemetery » - SE01-b2 « Mémorial à la 51 ^e Division des Highlands » - SE01-b3 « Hawthorn Ridge Cemetery n°2 »
	Zone tampon	- SE02-t1 « Connaught Cemetery » - SE02-t2 Ulster Tower - SE04-t1 Mémorial à la 1 ^{ère} Division australienne
	Zone d'interprétation	- SE03-i1 Basilique Notre-Dames de Brebières – Albert - SE04-i1 Cimetière militaire allemand - Fricourt - SE04-i2 Cairn au bataille McCrae - Contalmaison - SE04-i3 Mémorial canadien – Courcellette - SE04-i4 Site de l'ancien blockhaus-observatoire dit de « Gibraltar » - SE04-i5 Lochnagar crater - Ovillers-La Boisselle - SE11-i1 Forceville Communal Cemetery and Extension – Forceville

**ELEMENT CONSTITUTIF SE01 Mémoires du Commonwealth
"Beaumont Hamel (Newfoundland) Memorial"
& "29th Division Memorial", Parc du souvenir du Commonwealth
"Beaumont Hamel (Newfoundland) Memorial Park"
& cimetière militaire du Commonwealth "Hunter's Cemetery"**

ICONOGRAPHIE



SE01-1-001 Mémoire du Commonwealth « Beaumont-Hamel (Newfoundland) Memorial » © F. Dournel



SE01-2-001 Mémoire du Commonwealth « 29th Division Memorial » © CD80 – P. Sergeant



SE01-03-001 Parc du souvenir du Commonwealth « Beaumont-Hamel « Newfoundland) Memorial Park » © CD80 – F. Dournel

Brève description textuelle des limites de l'élément constitutif

L'élément constitutif s'inscrit au sud du village de Beaumont-Hamel. L'accès se fait depuis la route départementale 73, qui le longe dans sa partie sud. Un chemin est accoté le long de sa face est. Le site est entouré de champs (paysage d'openfield) à l'ouest et au nord.

La délimitation de l'élément constitutif reprend les limites des parcelles cadastrales. Elles sont physiquement marquées par un mur végétal ceignant l'ensemble du parc commémoratif, à l'exception d'un petit espace situé au nord. Cette haie végétale est composée de diverses essences végétales et préserve le site des regards.

1. Identification de l'élément constitutif

1.1 Liste des attributs majeurs de l'élément constitutif	- SE01-1 Mémorial du Commonwealth « Beaumont-Hamel (Newfoundland) Memorial » - SE01-2 Mémorial du Commonwealth « 29th Division Memorial » - SE01-3 Parc du souvenir du Commonwealth « Beaumont-Hamel (Newfoundland) Memorial Park » - SE01-4 Cimetière militaire du Commonwealth « Hunter's Cemetery »
1.2 Coordonnées géographiques	
Coordonnées géographiques de l'élément constitutif	50°04'29.95"N // 2°39'00.00"E SE01-1 NO : 50°04'42.70" N // 2°38'51.70"E SE01-2 NE : 50°04'40.51" N // 2°39'20.70"E SE01-3 SO : 50°04'24.59"N // 2° 38'46.08"E SE01-4 SE : 50°04'13.94"N // 2°39'01.25"E
Coordonnées géographiques des attributs majeurs	50°04'26.01"N // 2°38'54.05"E 50°04'29.95"N // 2°39'00.00"E 50°04'40.98"N // 2°38'58.70"E 50°02'24.74" N //2°43'28.86"E
1.3 Commune(s) concernée(s)	Beaumont-Hamel (069)
1.4 Nombre d'habitants permanents dans l'élément constitutif s'il y en a	8-10 personnes
1.5 Superficie totale	30ha

1.6 Propriétaires concernés par attribut majeur			
	N° parcelle : 139 OS (Beaumont-Hamel)	Propriétaire du terrain : Etat français- Ministère de la défense	État canadien- concession à perpétuité
	N° parcelles : 139 OS (Beaumont-Hamel) 18 OS (Beaumont-Hamel) 115 OX (Auchonvillers)	Propriétaire du terrain : Etat français- Ministère de la défense	État canadien- concession à perpétuité
	N° parcelle : 139 OS (Beaumont-Hamel)	Propriétaire du terrain : Etat français- Ministère de la défense	État canadien- concession à perpétuité
1.7 Gestionnaires concernés			
SE01 Mémoires du Commonwealth "Beaumont Hamel (Newfoundland) Memorial" & "29th Division Memorial" & parc du souvenir du Commonwealth "Beaumont Hamel (Newfoundland) Memorial Park" & cimetière militaire du Commonwealth "Hunter's Cemetery"		Gouvernement canadien (décisionnaire), la CWGC (agent officiel de gestion)	
1 Description de l'élément constitutif 2.1 a) Au nord de la ville d'Albert, sur le plateau dominant la rive droite de la rivière Ancre, entre Beaumont-Hamel et Hamel, dans un paysage d'openfield, le parc commémoratif terre-neuvien nous rappelle le lourd tribut payé par les hommes pour rétablir la paix. Cet espace boisé et son pourtour abritent, en son centre, les vestiges d'un champ de bataille authentique (no man's land et « arbre du danger », premières lignes de chaque camp, tranchées de communication, trous d'obus...) mais aussi la mort de masse. Trois cimetières et trois mémoriaux, dont le mémorial national terre-neuvien, en font un site profondément marqué par la dimension funéraire conjuguant une pluralité de <i>formes mémorielles traduisant</i> la violence de guerre et sa cruauté. Près de l'entrée, le mémorial à la 29e Division britannique est un triangle de pierre. A proximité, le mémorial national terre-neuvien porte trois plaques de bronze où sont gravés les noms des 820 Terre-Neuviens morts sans sépultures connues. Son aménagement à la base d'un tertre dont reflète l'identité terre-neuvienne à travers ses roches et ses espèces végétales apportées de Terre-Neuve et son caribou, symbole régimentaire terre-neuvien, œuvre de Basil Gotto. De ce haut lieu de mémoire, le regard embrasse le vaste panorama du champ de bataille, un « polémo paysage relique » incitant à une profonde réflexion, que la vision, à l'opposé, du « Hunter's Cemetery » créé après- guerre dans un trou d'obus, que l'on distingue à l'horizon par sa forme circulaire, ne peut qu'approfondir. Situé au sommet de l'Y Ravine, là sont inhumés quarante un combattants dans une fosse commune sans stèle. Un centre d'accueil et d'interprétation explique le pourquoi de l'engagement de Terre -Neuve et retrace l'histoire du « <i>Royal Newfoundland Regiment</i> ». 2.2 b) Beaumont-Hamel est conquis par les troupes allemandes à la fin août 1914. À l'automne, la			

ligne de front se stabilise notamment dans le village et permet à l'armée allemande de renforcer ses positions. Aucune bataille n'a été décisive à l'échelle du front en 1915, incitant les États-majors français et britannique à lancer une offensive conjointe dans la Somme, en 1916. La IV^e Armée britannique, rassemblant des volontaires issus de tout l'empire colonial britannique, est chargée du secteur nord. Le 1^{er} juillet, à 7h28, la bataille commence par l'explosion de mines. Les lignes allemandes de Beaumont-Hamel représentent l'un des objectifs du 1^{er} juillet doivent être conquises par les troupes de la 29^e division britannique, dont le *Royal Newfoundland Regiment*. Créée en 1914, c'est la seule unité exclusivement terre-neuvienne du conflit, qui combat pour la première fois en France à Beaumont-Hamel. Les troupes parties à l'assaut sont décimées, à la fois dans le no man's land et dans les tranchées devenues impraticables. Environ 85% des combattants terre-neuviens y périssent ou sont blessés en moins de vingt minutes, dont tous les officiers. C'est le régiment qui subit les pertes les plus lourdes.

Dans la mémoire terre-neuvienne, le 1^{er} juillet incarne un véritable traumatisme, endeuillant toute la population. Les soldats inhumés dans le Hunter's Cemetery, du nom d'un chapelain, le sont le lendemain de la bataille. Dès 1919, Terre-Neuve investit le terrain où s'est illustré le « *Royal Newfoundland Regiment* » pour y ériger un mémorial national dans un parc commémoratif préservant les vestiges hérités du conflit. Créé par R.H.K. Cochius, il est inauguré le 7 juin 1925 par Field Marshal Haig. En parallèle, Terre-Neuve construit 4 autres lieux de mémoire, plus modestes, sur le front occidental. Les cimetières et mémoriaux du site sont aménagés dans les années 1920, célébrant une mémoire plus britannique, notamment écossaise. Une cérémonie y est organisée chaque 1^{er} juillet par l'État canadien, en hommage aux combattants terre-neuviens, systématiquement en présence de hautes autorités (Le Prince de Galles en 2016). Depuis 1997, le site est un « lieu historique national du Canada ». Le tourisme de mémoire s'y est développé de manière précoce. Il est fréquenté par les familles de combattants morts ou disparus et plus généralement des visiteurs anglo-saxons ainsi que des publics scolaires français et britanniques (près de 200 000 visiteurs par an).

2.2 Description des attributs secondaires dans l'élément constitutif

- SE01-b1 « Y Ravine Cemetery »

Le « Y Ravine Cemetery » situé près des lignes allemandes, recèle les stèles de 400 combattants, majoritairement tombés le 1^{er} juillet 1916, dont 38 Terre-Neuviens. 2/3 ne sont pas identifiées. Des monuments commémoratifs spéciaux ont été érigés pour 53 marins, soldats et *Marines* britanniques, ainsi que pour huit Terre-Neuviens ne disposant pas de sépultures connues mais pour lesquels il est présumé qu'ils sont enterrés dans ce cimetière.

- SE01-b2 « Mémorial à la 51^e Division des Highlands »

Le mémorial de la 51th (Highland) Division est dédié à l'ensemble des combattants de cette unité, tombés pendant la Grande Guerre. Le socle de pierre rappelle le principe du « cairn ». Il est surplombé de la statue d'un combattant écossais en kilt. Il domine les lignes allemandes depuis l'arrière. Sculpté par George Henry Paulin, il a été inauguré le 28 septembre 1924 par le maréchal Foch, une année avant l'inauguration du reste du Mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel. Le mémorial est devancé d'un parterre de pierre entouré de deux statues de lions en bronze.

- SE01-b3 « Hawthorn Ridge Cemetery n°2 »

Deux cents combattants, dont 50 non-identifiés, sont inhumés dans le « Hawthorn Ridge Cemetery n°2 ». La plupart sont tombés le 1^{er} juillet 1916.

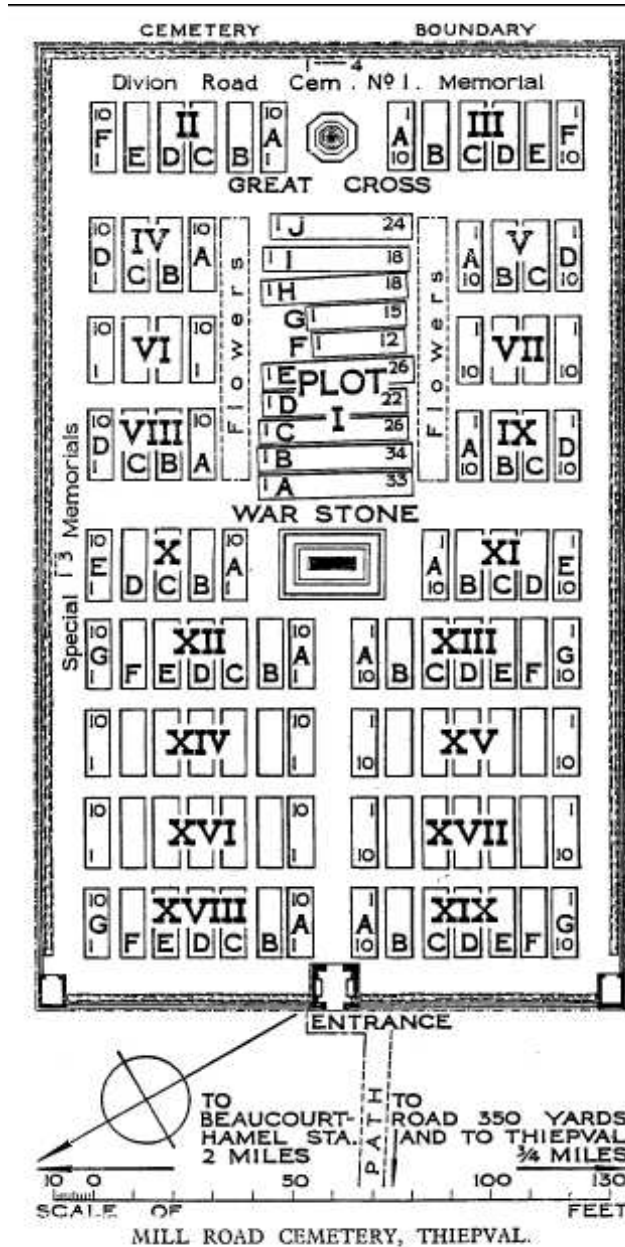
3. La participation de l'élément constitutif à la VUE (valeur universelle exceptionnelle)	
3.1 Contribution individuelle de l'élément constitutif à la VUE de la série, raisons du choix (application de la grille des qualités)	Lien de l'élément constitutif avec des événements emblématiques de la Grande Guerre Le site est né de la bataille de la Somme et des conséquences humaines tragiques qu'elle a engendrées. Organisation spatiale / Scénographie exceptionnelle La forme paysagère développée dans l'élément constitutif - un parc mémoriel - est originale. L'aménagement, très pédagogique, met en scène des lieux de mémoire aux formes variées. Le site se révèle en particulier sur la butte du mémorial terre-neuvien qui donne les clefs de lecture pour comprendre la guerre de positions et les événements tragiques qui se sont joués en 1916. Qualités paysagères et horticoles La qualité de l'élément constitutif est remarquable, car présentant un ensemble d'attributs diversifiés, qui se complètent. Ils forment ensemble un paysage de mémoire original en lui conférant une identité propre. L'identité terre-neuvienne de l'élément constitutif est traduite par la présence d'essences végétales et de minéraux importés. Visualisation de la mort de masse Avec les différents mémoriaux et cimetières, l'élément constitutif souligne la brutalisation et la violence qu'ont subies les combattants en 1916, notamment le régiment terre-neuvien qui enregistre le plus grand nombre de pertes le 1^{er} juillet. Le « disparu » se trouve au cœur du discours architectural du site. Inscription de l'élément constitutif. dans un paysage mémoriel La bataille de la Somme ayant engendré de nombreuses victimes, la dimension funéraire et mémorielle autour du site est extrêmement forte, caractérisée par une très grande densité de cimetières et de mémoriaux. Éléments liés à une nationalité ou à un peuple L'élément constitutif incarne la mémoire nationale terre-neuvienne du conflit, avec le mémorial national dédié aux combattants terre-neuviens disparus lors de la Première Guerre mondiale. Commémorations et manifestations publiques Des commémorations internationales attirant entre plusieurs centaines et plusieurs milliers de personnes sont organisées chaque année, le 1^{er} juillet. Un pèlerinage international ardent y est développé de manière discontinue depuis les années 1920, engendrant un tourisme de mémoire fortement développé dans le secteur mémoriel. Unicité et/ou représentativité de l'événement Cet élément constitutif est unique et original, notamment par sa composition paysagère, la mise en scène des différents attributs, la préservation du no man's land et des premières lignes, ainsi que par la présence de l'unique mémorial terre-neuvien du front occidental. Diversité des attributs d'un même élément constitutif L'élément constitutif, de conception originale, recèle à la fois des lieux de mémoire (mémoriaux), funéraires (cimetières), ainsi que des vestiges naturels authentiques et préservés.
3.2 Authenticité et intégrité de l'élément constitutif	1) Intégrité : le site a été élaboré dans les années 1920. Ses différents composants existent aujourd'hui sous leur forme initiale et bénéficient d'un environnement préservé.

	2) Authenticité : les composants du site sont totalement authentiques, notamment le parc - rare vestige - depuis leur aménagement. Les attributs ont été entretenus dans le respect des architectures et des composants initiaux. Les changements notoires depuis 1918 sont notamment la mise en sécurité du lieu (désobusage dans les années 1920), l'aménagement d'un centre de médiation ainsi que celui de chemins, favorisant l'entretien et la circulation sur le site.
4. État de conservation de l'élément constitutif	
4.1 Niveau actuel de conservation	Le site est en excellent état de conservation. L'entretien est assuré depuis l'après-Première Guerre mondiale par l'IWGC puis par la CWGC. Le maintien des sites est pratiqué dans le respect de l'architecture et du principe du cimetière-jardin. Des pratiques d'entretien durable sont également utilisées, comme l'usage d'un troupeau de moutons pour assurer la tonte de la pelouse dans le Parc commémoratif terre-neuvien. L'élément constitutif est inclus dans le périmètre classé des « Mémoires de Thiepval et Beaumont-Hamel et leurs perspectives » (2013) au titre des sites, conférant à l'élément une protection maximale. Les mesures de protection affectées au site permettent de garantir la pérennité du territoire, dans le respect des composants et matériaux s'y trouvant.
4.2 Facteurs affectant l'élément constitutif susceptible de l'affecter, pressions dues au développement	Aucun facteur connu n'est susceptible d'affecter le site.
4.3 Mesures envisagées pour l'élément constitutif	Le classement dont bénéficie l'élément constitutif assure une bonne conservation et préservation du site, dans le respect de son architecture, de son esthétisme et de sa symbolique.
5. Bibliographie spécifique et documentation de référence concernant l'élément constitutif	
5.1. Bibliographie concernée par l'élément constitutif	- Nigel Cave ; <i>Beaumont-Hamel, Newfoundland Park</i>, Battleground Europe ; Pen & Swords ; 1994 - Jeroen Gurst ; Sir Edwin Landseer Lutyens ; <i>Cemeteries of the Great War</i> ; Hardcover ; 2010 - Tonie et Valmaï Holt ; <i>Battlefield guide to the Somme, Pen & Sword Military</i> ; 2008 - Michelin & C^{ie} Éditeurs ; <i>Guide illustré Michelin des champs de bataille de la Somme 1914-1918</i> ; Clermont-Ferrand ; 1920 - Martin Middlebrook ; Mary Middlebrook ; <i>The Middlebrook, Guide to the Somme Battlefields</i> ; Pen & Sword Military ; 2007 - The veteran magazine ; volume 3, numéro 1 ; avril 1923 ; p17-20. - The veteran magazine ; volume 3, numéro 2 ; juillet 1923 ; p49-51 - The veteran magazine ; volume 3, numéro 3 ; octobre 1923 ; p20
5.2. Documentation de référence pour l'élément constitutif (exemples : archives, plans et programmes les concernant, etc.)	Historial de la Grande Guerre Archives départementales de la Somme Commonwealth War Graves Commission Ministère des anciens combattants du Canada Memorial University of Newfoundland Atelier traverses pour la DREAL-Picardie, <i>Rapport de présentation</i>

	<i>du Classement des mémoriaux de Thiepval et Beaumont-Hamel,</i> mars 2010
--	--

ELEMENT CONSTITUTIF SE02 Cimetière militaire du Commonwealth "Mill Road Cemetery"		
Brève description textuelle des limites de l'élément constitutif L'élément constitutif s'inscrit sur un plateau, dans un paysage agraire d'openfield. L'accès se fait depuis la route départementale 73, via un chemin de terre qui mène à la face ouest du cimetière, situé 300 mètres au nord. Le cimetière est entouré sur ses faces nord, est et sud par de grandes parcelles de champs.		
1. Identification de l'élément constitutif		
1.1 Liste des attributs majeurs de l'élément constitutif	- SE02 Cimetière militaire du Commonwealth « Mill Road Cemetery »	
1.2 Coordonnées géographiques		
Coordonnées géographiques de l'élément constitutif	50°03'39"N, 2°41'01"E NO : 50°03'40.82"N // 2°41'00.09"E NE : 50°03'39.64" N // 2°41'03.31" E SO : 50°03'39.64"N // 2°40'58.99" E SE : 50°03'38.38" N // 2°41'02.15" E	
Coordonnées géographiques des attributs majeurs	50°03'39"N, 2°41'01"E	
1.3 Commune(s) concernée(s)	Thiepval (753)	
1.4 Nombre d'habitants permanents dans l'élément constitutif s'il y en a	0	
1.5 Superficie totale	0,35 ha	
1.6 Propriétaires concernés par attribut majeur		
	SE02	N°45 OZ Etat français- Ministère de la défense
1.7 Gestionnaires concernés		
	SE02	CWGC
2.1 Description de l'élément constitutif 2.1a) Le cimetière militaire du Commonwealth « Mill Road Military Cemetery » se situe sur le plateau picard, à 1km à l'ouest du village de Thiepval, sur la redoute dite « de Souabe ». Il s'inscrit dans un paysage d'openfield, ponctué de bois ; dominant la vallée de l'Ancre, et offre un panorama sur les sites mémoriels et funéraires alentours, la Tour d'Ulster, mémorial aux Irlandais et le « Connaught Cemetery ». Dans ce cimetière reposent 1 304 combattants, dont seulement 37,5% sont connus, mais tous possèdent une sépulture individuelle. Son plan et la scénographie lui confèrent une esthétique particulière. Délimité par un muret en pierre, un pavillon surmonté d'un dôme accueille le visiteur. La Croix du Souvenir lui fait face. Un abri se trouve au nord-ouest. Des stèles implantées verticalement, comme c'est l'usage, sont réparties sur les côtés et positionnées en vis-à-vis. Mais dans sa partie centrale, les stèles sont posées horizontalement sur le sol, car rendues instables par les opérations		

militaires de la Grande Guerre, les anciens abris, tranchées sous-jacentes. Ceci conduit la CWGC à disposer ainsi une partie des stèles afin d'éviter de les voir se pencher ou tomber. Cette spécificité esthétique souligne la dévastation du terrain engendrée par des combats très violents et la longévité de la guerre de positions dans le secteur. Cette mise en scène paysagère est extrêmement rare. Elle se retrouve également au Cimetière militaire du Commonwealth « Wimereux Communal Cemetery », situé à l'arrière-front, pour des raisons pédologiques et météorologiques. Des petits mémoriaux en l'honneur de combattants dont les tombes furent bombardées et dont on ne retrouva pas les corps.



2.b) Le secteur de Thiepval conquis par les troupes allemandes qui dès fin septembre 1914, fortifient la zone. Lorsque les troupes britanniques de la 36e Division britannique (Ulster), partie du bois de Thiepval qui ont remplacé les français à partir de 1915 lance la bataille de la Somme, elles se heurtent violemment aux positions allemandes, connues sous le nom de Hansa Line et surtout à un point d'appui redoutable la Schwaben Redoubt. Après un bref succès ils se heurtent à la deuxième position allemande, la Stuff Redoubt. Et la ligne de front revient à sa position initiale. Lors du repli, les pertes

enregistrées sont lourdes. Finalement, le secteur est conquis définitivement le 26 septembre 1916, par la 18^e Division.

Profitant du repli allemand derrière la ligne Hindenburg au printemps 1917, l'armée britannique érige le Mill Road Cemetery, dénommé d'abord Mill Road Cemetery No.2, profitant du repli allemand derrière la ligne Hindenburg. A l'armistice il compte 260 sépultures mais il est rapidement agrandi pour inhumer les morts des champs de batailles de Beaumont-Hamel et de Thiepval. Aménagé par Sir Herbert Baker dans les années 1920, il est agrandi afin de recevoir en plus des 260 tombes initiales celles de quatre petits cimetières provisoires alentours : « Divion Road Cemetery n°1 », « Divion Road Cemetery n°3 », « Mill Road Cemetery n°1 » et « Saint-Pierre Divion n°2 », ainsi que des corps de combattants retrouvés sur les champs de bataille de Thiepval et de Beaumont-Hamel qui n'avaient pas été enterrés. Depuis les années 1920, des mouvements de terrain très locaux ont rendu la surface instable devant la croix du sacrifice, conséquence des combats qui ont bouleversé le sol et de l'aménagement défensif allemand sous-terrain très poussé. Cette nécessité lui confère une esthétique originale. En outre, le cimetière symbolise la violence de guerre par le nombre important de corps de combattants non-identifiés. Au plan mémoriel, le site est visité, tant pour les combattants qui y sont inhumés, que pour ses spécificités esthétiques et sa proximité avec la Tour d'Ulster - le premier mémorial érigé sur le front occidental dès 1921, en l'honneur des combattants de la 36^e Division de l'Ulster.

2.2 Description des attributs secondaires dans l'élément constitutif

Aucun attribut secondaire n'est attaché à l'élément constitutif.

3. La participation de l'élément constitutif à la VUE (valeur universelle exceptionnelle)

3.1 Contribution individuelle l'élément constitutif à la VUE de la série, raisons du choix de l'élément constitutif (application de la grille des qualités)

Lien de l'élément constitutif avec des événements emblématiques de la Grande Guerre

L'élément constitutif est né des conséquences de la bataille de la Somme et des fortes pertes engendrées.

Organisation spatiale / Scénographie exceptionnelle

L'élément constitutif présente une initiative esthétique et architecturale originale, avec des stèles présentées à l'horizontal, disposition engendrée par le terrain instable.

Visualisation de la mort de masse

L'élément constitutif souligne la mort de masse et la violence du conflit : 65,5 % des stèles ne sont pas identifiées.

Inscription de l'élément constitutif dans un paysage mémoriel

La bataille de la Somme ayant engendré de nombreuses victimes, la dimension funéraire et mémorielle autour du site est extrêmement forte, caractérisée par une très grande densité de cimetières et de mémoriaux.

3.2 Authenticité et intégrité de l'élément constitutif

1) **Intégrité** : L'élément constitutif est intègre et préservé. L'aménagement de stèles à l'horizontale est devenu une nécessité, imposée par le contexte topographique du terrain.

2) **Authenticité** : l'environnement rural préservé est fidèle à celui dans lequel a été élaboré le site. Il permet de comprendre les enjeux militaires qui se sont joués sur la redoute de Souabe. La CWGC entretient régulièrement le site, dans le respect de

	l'aménagement initial.
4. État de conservation de l'élément constitutif	
4.1 Niveau actuel de conservation	Le « Mill Road Cemetery » est en très bon état de conservation général. L'organisme de gestion, la CWGC, entretient ce site tout au long de l'année et gère l'entretien courant (nettoyage, travaux ponctuels (remplacement de stèles)...
4.2 Facteurs affectant l'élément constitutif ou susceptible de l'affecter, pressions dues au développement	Aucun facteur connu n'est susceptible d'affecter l'élément constitutif.
4.3 Mesures envisagées pour la conservation de l'élément constitutif	L'élément constitutif est inclus dans le périmètre classé des « Mémoires de Thiepval et Beaumont-Hamel et leurs perspectives » (2013) au titre des sites, conférant à l'élément constitutif une protection maximale. Les mesures de protection affectées au site permettent de garantir la pérennité du territoire, dans le respect des composants et matériaux s'y trouvant.
5. Bibliographie spécifique et documentation de référence concernant l'élément constitutif	
5.1. Bibliographie concernée par l'élément constitutif	- Michelin & C^{ie} Éditeurs, <i>Guide illustrés Michelin des champs de bataille les batailles de la Somme 1914-1918</i>, Clermont-Ferrand, 1920 - Jeroen Gurst ; Sir Edwin Landseer Lutyens ; <i>Cemeteries of the Great War</i> ; Hardcover ; 2010 - Tonie et Valmai Holt, <i>Battlefield guide to the Somme, Pen & Sword Military</i>, 2008 - Philip Orr ; <i>The Road to the Somme</i> ; Belfast ; 1987 - Mickael Stedman ; <i>Thiepval</i> ; Battleground Europe ; 1995
5.2. Documentation de référence pour l'élément constitutif (exemples : archives, plans et programmes les concernant, etc.)	Commonwealth War Graves Commission Historial de la Grande Guerre Atelier traverses pour la DREAL-Picardie, <i>Rapport de présentation du Classement des mémoires de Thiepval et Beaumont-Hamel</i>, mars 2010

ELEMENT CONSTITUTIF SE03

Monument aux disparus du Commonwealth "Thiepval Memorial" & cimetière militaire franco-britannique "Thiepval Anglo-French Cemetery"

ICONOGRAPHIE



SE03-002 Monument aux disparus du Commonwealth "Thiepval Memorial" & cimetière militaire franco-britannique "Thiepval Anglo-French Cemetery" © CD80 - F. Dournel

Brève description textuelle des limites de l'élément constitutif

L'élément constitutif est positionné en haut du plateau, un peu à l'écart du village, à 400 mètres au sud. Il s'inscrit dans un paysage d'openfield. La route départementale 151 le longe sur sa face ouest, tandis qu'un chemin communal le borde au nord. Sur les faces sud et est, le site est adjacent à des champs.

1. Identification de l'élément constitutif

1.1 Liste des attributs majeurs de l'élément constitutif

- SE03-1 Mémorial aux disparus du Commonwealth « Thiepval Memorial »
- SE03-2 Cimetière militaire franco-britannique « Thiepval Anglo-French Cemetery »

1.2 Coordonnées géographiques	
Coordonnées géographiques de l'élément constitutif	50°03'01"N, 2°41'08"E
	N : 50°03'09.00"N // 2°41'08.58"E E : 50°03'01.05"N // 2°41'25.22"E S : 50°02'52.39"N // 2°41'21.93"E O : 50°03'02.68"N // 2°40'55.50"E
Coordonnées géographiques des attributs majeurs	- SE03-1 : 50°03'39.52"N // 2°41'01.33"E - SE03-2 Carré militaire français : 50°03'01. 47"N // 2°41'04.73"E - SE03-2 Carré militaire britannique : 50°03'01.47"N // 2°41'04.73"E
1.3 Commune(s) concernée(s)	Thiepval (753) Authuille (045)
1.4 Nombre d'habitants permanents dans l'élément constitutif s'il y en a	0
1.5 Superficie totale	14 ha
1.6 Propriétaires concernés par attribut majeur	
SE03-1 Mémorial aux disparus du Commonwealth « Thiepval Memorial »	Etat français- Ministère de la défense
SE03-2 Cimetière militaire franco-britannique « Thiepval Anglo-French Cemetery »	Etat français- Ministère de la défense
1.7 Gestionnaires concernés	
SE03-1 Mémorial aux disparus du Commonwealth « Thiepval Memorial »	CWGC
SE03-2 Cimetière militaire franco-britannique « Thiepval Anglo-French Cemetery »	CWGC
2.1 Description de l'élément constitutif 2.1a) Le site s'inscrit au nord de la ville d'Albert, à environ 9km et domine la vallée de l'Ancre. Le paysage alentour est rural, il est caractérisé par une très forte densité de lieux de mémoire. L'accès au mémorial se fait depuis le village de Thiepval. Edifié au sommet du plateau on l'aperçoit à plusieurs kilomètres alentour. S'élevant à 45m, c'est le plus grand monument commémoratif britannique au monde, il domine le paysage. L'architecte, Sir E. Lutyens, dessine une arche reposant sur 4 piliers, eux-mêmes reprenant la même forme. Ce parti-pris architectural offre des perspectives visuelles vers les quatre points cardinaux. C'est une représentation symbolique des disparus qui se retrouvent au cœur du dispositif mémoriel, architectural et esthétique du site. Les noms de 73 367 « missing » sont inscrits par régiment sur les colonnes de l'arche. Une dédicace est gravée sur le fronton du monument : « Aux armées française et britannique, l'empire britannique reconnaissant ». Cette alliance est symbolisée par les drapeaux du Royaume-Uni et de la France au-dessus du monument. À l'ouest, le cimetière franco-britannique est constitué de 600 stèles (300 britanniques et 300 françaises), au pied du mémorial. Cet ensemble obéit à une mise en scène paysagère remarquable, permettant au mémorial franco-britannique de Thiepval de dominer totalement son environnement, parfaitement préservé. La portée esthétique et symbolique du monument s'en trouve renforcée, conformément au discours architectural de Lutyens conçu dans les années 30. 2.2 b) Le secteur de Thiepval a été conquis par les troupes allemandes fin août 1914. À l'automne 1914, le front se stabilise à Thiepval. Les troupes allemandes sont les mêmes de 1914 à 1916 et renforcent leurs positions par des aménagements solides et une fine maîtrise du terrain. En 1914, l'armée britannique recrute des volontaires, pour compléter les effectifs militaires professionnels. Prévue le 1^{er} juillet 1916, la bataille de la Somme souligne le caractère total de la guerre par ses dimensions humaine, matérielle, technique et industrielle. A partir du 24 juin, un intensif bombardement vise à anéantir les lignes allemandes et à permettre une avancée rapide et décisive de	

l'infanterie. Thiepval est une place forte stratégique essentielle. Les troupes britanniques, près de la rivière Ancre, partent en contrebas des lignes germaniques, dont les installations et les troupes n'ont pas subi les dommages escomptés. Les Allemands endiguent facilement l'assaut des combattants anglo-saxons: pas un soldat ne parvient à atteindre l'objectif. Thiepval est symbolique de la tragédie humaine qu'est la bataille de la Somme, la plus meurtrière du conflit et de toute l'histoire militaire britannique. Thiepval est conquis le 25 septembre 1916. Pour les Britanniques, le village incarne la mémoire du sacrifice de jeunes combattants volontaires, tombés en masse. La figure du « disparu » bouleverse l'opinion publique britannique. La bataille se termine le 18 novembre 1918 dans des conditions météorologiques épouvantables. Elle provoqua au total plus d'un million de pertes en cinq mois. En 1917, le front s'éloigne vers l'est. La décision est prise d'ériger à Thiepval le mémorial dédié aux disparus de la Somme, britanniques et sud-africains, D'autres mémoriaux sont érigés par les dominions concernés. Dans un premier temps, le grand mémorial devait être érigé à Saint-Quentin mais le refus de l'administration française fit que la commission décida de l'élever au-dessus du point d'appui de Thiepval, qui causa tant de morts dans les rangs de l'armée britannique et française. Dédié aux deux armées pour atténuer les regrets du gouvernement français qui, faute de moyens financiers, ne pouvait réaliser pour les siens un tel chef d'oeuvre et il fut décidé de créer à proximité un cimetière mixte franco-britannique.

Son architecture est confiée à E. Lutyens. Les patronymes gravés sont ceux des disparus tombés dans la Somme de l'été 1915 au 20 mars 1918 dont 90% des noms pendant la bataille de la Somme. À l'hiver 1931-1932, un cimetière bi-national franco-britannique, est érigé au pied du mémorial pour inhumer des corps retrouvés entre janvier 1931 et mars 1932, sur le champ de bataille de la Somme, de Loos (59) et du Quesnel (80). Une dédicace gravée sur la croix du sacrifice rappelle l'alliance des combattants des deux pays, frères d'armes : « Pour rappeler au monde le sacrifice commun de deux millions et demi de morts ; ici ont été inhumés et reposent côte à côte des soldats de la France et de l'empire britannique. Frères d'armes pour l'éternité ». Le site est inauguré le 1^{er} août 1932 par le Prince de Galles et le Président de la République française, Albert Lebrun. Par la suite, des corps ont été retrouvés et identifiés. Ils ont été progressivement inhumés dans des cimetières de la CWGC, tandis que leur nom été effacé du mémorial. Au 12 août 2016, 72 244 patronymes britanniques et sud-africains y sont toujours inscrits. Le Mémorial de Thiepval incarne la bataille de la Somme dans la mémoire britannique. C'est le lieu emblématique dédié aux disparus, le symbole de la tragédie humaine qui s'y est jouée. Au plan commémoratif, une cérémonie importante est organisée chaque 1^{er} juillet et mobilise des représentants institutionnels, comme le Premier Ministre britannique et le Prince de Galles en 2016. Dans le cadre du centenaire de la bataille de la Somme, le Mémorial franco-britannique de Thiepval a été désigné par l'État britannique comme l'épicentre mondial des commémorations. Le site est fréquenté par 215 000 visiteurs en moyenne.

2.2 Description des attributs secondaires dans l'élément constitutif

Aucun attribut secondaire n'est attaché à l'élément constitutif.

3. La participation de l'élément constitutif à la VUE (valeur universelle exceptionnelle)

3.1 Contribution individuelle de l'élément constitutif à la VUE de la série, raisons du choix (application de la grille des qualités)

Lien de l'élément constitutif avec des événements emblématiques de la Grande Guerre

Site emblématique témoignant de la violence de guerre et de la mort de masse pendant la bataille de la Somme, qui a causé le plus grand nombre de pertes humaines de la Grande Guerre, tout front confondu. L'élément constitutif a été construit à Thiepval, témoin des pertes sanglantes de l'armée britannique subies essentiellement entre le 1^{er} juillet et le 26 septembre 1916.

Architecture monumentale

Le mémorial, sous forme d'arche, mesure 45 m de haut. Les 16 piliers à sa base soulignent sa monumentalité. Il domine son environnement.

Organisation spatiale / Scénographie exceptionnelle

	La mise en scène paysagère est exceptionnelle. Elle s'appuie sur les quatre cônes de vue, qui assurent la co-visibilité du mémorial avec son environnement. Ils placent le disparu, le « missing », au cœur de l'architecture et du dispositif mémoriel. Les noms des 72 244 combattants britanniques et sud-africains (au 12 août 2016), ne disposant pas de sépultures connues, sont inscrits sur les 16 piliers, classés par unités. Inscription de l'élément constitutif dans un paysage mémoriel Le mémorial, situé sur un point haut, domine le paysage préservé dans lequel il s'inscrit, marqué par la forte densité de sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (mémoriaux, cimetières). Éléments liés à une nationalité ou à un peuple L'élément constitutif est le plus grand mémorial britannique au monde, toute guerre confondue. Commémorations et manifestations publiques Un pèlerinage international ardent et précoce s'est développé sur le site. De nombreuses commémorations sont organisées, dont la plus importante se tient le 1^{er} juillet de chaque année (de plusieurs centaines à plusieurs milliers). Pour le centenaire de la bataille en 2016, une commémoration est organisée tous les jours, du 1^{er} juillet au 18 novembre (période équivalent aux 141 jours qu'a duré la bataille). Le 1^{er} juillet 2016, la commémoration s'est tenue en présence du président de la République française, du Prince de Galles et du Premier ministre britannique. Elle a réuni plus de 10 000 visiteurs. Le site est visité par plus de 215 000 touristes de mémoire par année, incarnant la Grande Guerre dans la Somme. Unicité et/ou représentativité de l'élément constitutif Ce mémorial unique est dédié aux armées françaises et britanniques, plaçant le disparu, le « missing » au cœur du dispositif mémoriel et de l'architecture. Le paysage préservé permet de comprendre le message esthétique de l'architecte et l'hommage rendu aux disparus.
3.2 Authenticité et intégrité de l'élément constitutif	1) Intégrité : les composants ont été élaborés dans les années 1920-1930. Ils existent aujourd'hui sous leur forme initiale et bénéficient d'un environnement agraire préservé, garantissant le principe de co-visibilité entre les attributs du site. 2) Authenticité : depuis leur construction, les attributs ont été entretenus dans le respect des architectures et des composants initiaux.
4. État de conservation de l'élément constitutif	
4.1 Niveau actuel de conservation	Le site est dans un excellent état général. L'organisme de gestion, la CWGC, entretient ce site tout au long de l'année. Le site est inclus dans le périmètre classé des « Mémoires de Thiepval et Beaumont-Hamel et leurs perspectives » (2013) au titre des sites, conférant à l'élément constitutif une protection maximale. Les mesures de protection affectées au site permettent de garantir la pérennité du territoire, dans le respect des composants et matériaux s'y trouvant.
4.2 Facteurs affectant l'élément constitutif ou susceptible de l'affecter, pressions dues au développement	Aucun facteur connu n'est susceptible d'affecter l'élément constitutif. En outre, le classement du paysage au titre de la loi de 1930 confère à l'élément constitutif une protection maximale.

4.3 Mesures envisagées pour la conservation de l'élément constitutif	
5. Bibliographie spécifique et documentation de référence concernant l'élément constitutif	
5.1. Bibliographie concernée par l'élément constitutif	- <i>Guides Michelin des champs de bataille de la Grande Guerre</i> ; 1920 - Jeroen Gurst ; Sir Edwin Landseer Lutyens ; <i>Cemeteries of the Great War</i> ; Hardcover ; 2010 - Graham Keech ; <i>Pozieres</i> ; Battleground Europe ; 1990 - Mickael Stedman ; <i>Thiepval</i> ; Battleground Europe ; 1995 - <i>Enquête administrative réalisée dans le cadre de la procédure de classement au titre de la loi 1930</i> ; 2011 - <i>Étude de classement mené dans le cadre de la procédure de classement au titre de la loi 1930</i> ; Atelier Traverses 2011
5.2. Documentation de référence pour l'élément constitutif (exemples : archives, plans et programmes les concernant, etc.)	Commonwealth War Graves Commission Archives départementales de la Somme Historial de la Grande Guerre Imperial War museum Atelier traverses pour la DREAL-Picardie, <i>Rapport de présentation du Classement des mémoriaux de Thiepval et Beaumont-Hamel</i>, mars 2010

ELEMENT CONSTITUTIF SE04

Cimetière militaire & mémorial du Commonwealth “Pozières British Cemetery” & “Pozières Memorial”

ICONOGRAPHIE



SE04-001 Cimetière militaire & mémorial du Commonwealth “Pozières British Cemetery” & “Pozières Memorial” © CD80 – A.-M. Popin

Brève description textuelle des limites de l'élément constitutif

L'élément constitutif s'inscrit au sud de Pozières, à environ 800 mètres du centre du village, dans un paysage d'openfield.

Il est bordé sur ses faces sud, ouest et nord par de grandes parcelles agricoles, tandis qu'il est longé sur sa face est par la route départementale 929. Un stationnement est possible face au cimetière.

1. Identification de l'élément constitutif

1.1 Liste des attributs majeurs de l'élément constitutif	- SE04-1 Cimetière militaire du Commonwealth « Pozières British Cemetery » - SE04-2 Mémorial du Commonwealth « Pozières Memorial »
1.2 Coordonnées géographiques	
Coordonnées géographiques de L'élément constitutif	50°02'02"N, 2°42'54"E
	N : 50°02'04.61"N // 2°42'54.91"E
	E : 50°02'02.33"N // 2°42'57.36"E
	S : 50°02'00.68"N // 2°42'54.26"E

	O : 50°02'03.21''N // 2°42'51.71''E	
Coordonnées géographiques des attributs majeurs	50°02'02.60''N// 2°42'54.81''E	
1.3 Commune(s) concernée(s)	Ovillers-La Boisselle (615)	
1.4 Nombre d'habitants permanents dans l'élément constitutif s'il y en a	0	
1.5 Superficie totale	0,796 ha	
1.6 Propriétaires concernés par les attributs majeurs		
SE04-1 Cimetière militaire du Commonwealth « Pozières British Cemetery »	N° parcelle : 10 OY (Ovillers-La Boisselle)	Etat français- Ministère de la défense
SE04-2 Mémorial du Commonwealth « Pozières Memorial »	N° parcelle : 10 OY (Ovillers-La Boisselle)	Etat français- Ministère de la défense
1.7 Gestionnaires concernés		
SE04-1 Cimetière militaire du Commonwealth « Pozières British Cemetery »	CWGC	
SE04-2 Mémorial du Commonwealth « Pozières Memorial »	CWGC	
2.1 Description de l'élément constitutif		
2.1a) Situés sur le plateau picard, le long de la départementale reliant Albert à Bapaume, le cimetière militaire du Commonwealth « Pozières British Cemetery » et le Mémorial du Commonwealth « Pozières Memorial ». Dans ce paysage d'openfield, la topographie (altitude 125m) et l'architecture du site font de lui un marqueur du territoire. Ce cimetière mémorial de par son plan, son esthétisme, sa scénographie se démarque des cimetières du CWGC Son architecture réédite celle du Dud Cemetery and Loos Memorial. Le mémorial enserre le cimetière. Sa façade est remarquable : elle se présente sous forme d'un mur ajouré, ponctué d'une série de trente colonnes doubles, réparties de part et d'autre d'une porte monumentale, le tout en pierre de Portland. Un pavillon dans chaque angle finit de composer l'ensemble. La porte est dotée de colonnes et est fermée par une grille métallique. Une dédicace est gravée sur son fronton : « Pozieres Military Cemetery – In memory of the officers and men of the fifth and fourth armies who fought on the Somme battlefields 21th March – 7th August 1918 and of those of their dead who have no known graves ». À l'intérieur, le cimetière s'étend au cœur du mémorial. Là 2 760 stèles blanches sont réparties harmonieusement, 1 382 ne sont pas identifiées. Un combattant allemand y est aussi inhumé. La Croix du sacrifice surélevée, fait face à l'entrée. Le Mémorial est implanté sur le mur d'enceinte. Il s'agit de plaques de pierre qui sont fixées entre des colonnes. Dessus figure le nom de 14 694 combattants portés disparus britanniques et sud-africains le 12 août 2016.		
2.1 b) Le village de Pozières est conquis par les troupes germaniques dès août 1914. Il se trouve entre la 2^e et la 3^e lignes allemandes dès la fin de l'épisode de la « Course à la mer », à l'automne 1914. C'est un nœud défensif allemand important situé en altitude, sur le plateau, qui permet de dominer son environnement et de contrôler la route Albert-Bapaume – essentielle en terme de logistique et ravitaillement. Les troupes allemandes y aménagent de très solides fortifications et installations : sous-terrains, gigantesques blockhaus observatoires, nombreuses mitrailleuses... En 1916, dans le cadre de la bataille de la Somme, le village de Pozières fait partie des objectifs britannique à atteindre.		

Le 23 juillet 1916, la 1^{ère} Division australienne et la 48^e South Midlands Division lancent l'assaut et obtiennent la victoire le lendemain. L'artillerie allemande bombarde ensuite sans relâche le village de Pozières, les voies d'accès et les troupes australiennes. Il est vécu comme les pires, si ce n'est le pire tir d'obus subi par les Australiens sur le front occidental. Au moment de sa relève, la 1^{ère} Division a perdu 5 000 combattants. La ligne de front s'établit au nord du village, à l'emplacement du moulin, puis s'éloigne, notamment à la faveur du repli allemand derrière la ligne Hindenburg en 1917. Le 21 mars 1918, l'armée allemande lance la *Kaiserschlacht* (Bataille de l'empereur), mettant fin provisoirement à la guerre de positions. Pozières est reconquis les 24 et 25 mars 1918 par les troupes allemandes. Finalement, la 27^e Division reprend définitivement le contrôle du secteur le 24 août 1918.

Le cimetière est ouvert pendant le conflit par des unités combattantes et des ambulances, pour y inhumer les corps de soldats tombés de 1916 à 1918. Le reste du cimetière a été aménagé après l'armistice par l'architecte W. H. Cowlshaw et la sculpture par Laurence A. Turner, pour y enterrer les tombes de combattants tombés dans le secteur, pour la plupart à l'automne 1916, mais également en 1918. Enfin, des tombes de cimetières des environs ont été regroupées dans le Pozières British Cemetery. Le Mémorial a été érigé autour du cimetière pour rappeler la mémoire de combattants britanniques et sud-africains victimes de l'avancée et de la nouvelle occupation allemande du 21 mars au 7 août 1918 et ne disposant pas de sépultures connues. Le mémorial est inauguré par Sir Horace Smith-Dorrien le 4 août 1930 et fait écho au Mémorial de Thiepval.

Dans la mémoire collective australienne, Pozières est un site emblématique : il s'agit de la première victoire australienne sur le front occidental – remportée dans le contexte difficile du début de la bataille de la Somme et ayant causé de nombreuses pertes. Elle incarne également le courage de troupes qui ont tenu les lignes, malgré les conditions extrêmement difficiles. De nombreux Australiens y viennent en pèlerinage. Le site est fréquemment visité par des touristes de mémoire, pour son esthétique recherchée, les hommes qui y sont inhumés, mais aussi notamment parce qu'il conjugue deux formes mémorielles : un cimetière et un mémorial.

2.2 Description des attributs secondaires dans l'élément constitutif

Aucun attribut secondaire n'est attaché à l'élément constitutif.

3. La participation de l'élément constitutif à la VUE (valeur universelle exceptionnelle)

3.1 Contribution individuelle de l'élément constitutif VUE de la série, raisons du choix de l'élément constitutif (application de la grille des qualités)

Lien de l'élément constitutif avec des événements emblématiques de la Grande Guerre

L'élément constitutif est lié à deux événements emblématiques de la Grande Guerre : le cimetière avec la bataille de la Somme et le mémorial avec la Bataille de l'Empereur.

Organisation spatiale / Scénographie exceptionnelle

L'architecture originale du cimetière n'obéit pas au principe du « cimetière-jardin », traditionnellement utilisé par la CWGC, avec la présence du mémorial sur son pourtour. Il incarne une double dimension funéraire.

Visualisation de la mort de masse

Le mémorial vient en complément de celui de Thiepval. Les 14 000 noms inscrits témoignent de la violence des combats en 1918.

Inscription de l'élément constitutif dans un paysage mémoriel

Le mémorial, situé sur un point haut, domine le paysage préservé dans lequel il s'inscrit, marqué par la forte densité de sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (mémoriaux, cimetières).

	Unicité et-ou représentativité de l'élément constitutif Le mémorial enserrant le cimetière donne une esthétique rare au site, plaçant le disparu au cœur du dispositif architectural.
3.2 Authenticité et intégrité de l'élément constitutif	1) Intégrité : les attributs ont été élaborés dans les années 1920-1930. Ils existent aujourd'hui sous leur forme initiale et bénéficient d'un environnement agraire préservé, garantissant le principe de co-visibilité entre les attributs principaux de l'élément constitutif. 2) Authenticité : depuis leur construction, le site a été entretenu dans le respect de l'architecture et des composants initiaux.
4. État de conservation de l'élément constitutif	
4.1 Niveau actuel de conservation	L'élément constitutif est en excellent état de conservation. Il est inclus dans le périmètre classé des « Mémoriaux de Thiepval et Beaumont-Hamel et leurs perspectives » (2013) au titre des sites, conférant au site une protection maximale. Les mesures de protection affectées au site permettent de garantir la pérennité du territoire, dans le respect des composants et matériaux s'y trouvant. L'entretien est assuré par la CWGC, dans le respect de l'architecture. Les mesures de protection affectées à l'élément constitutif permettent de garantir la pérennité du territoire, dans le respect des composants et matériaux s'y trouvant.
4.2 Facteurs affectant l'élément constitutif ou susceptible de l'affecter, pressions dues au développement	Aucun facteur connu n'est susceptible d'affecter l'élément constitutif. En outre, le classement du paysage au titre de la loi de 1930 confère au site une protection maximale.
4.3 Mesures envisagées pour la conservation de l'élément constitutif	Le site est déjà protégé (classement au titre des sites - décret de 2013)
5. Bibliographie spécifique et documentation de référence concernant l'élément constitutif	
5.1. Bibliographie concernée par l'élément constitutif	- <i>Guides Michelin des champs de bataille de la Grande Guerre</i> ; 1920 - Graham Keech ; <i>Pozières</i> ; Battleground Europe ; 1990 - Enquête administrative réalisée dans le cadre de la procédure de classement au titre de la loi 1930 ; 2011 - Étude de classement menée dans le cadre de la procédure de classement au titre de la loi 1930 ; Atelier Traverses 2011
5.2. Documentation de référence pour l'élément constitutif (exemples : archives, plans et programmes les concernant, etc.)	Commonwealth War Graves Commission Archives départementales de la Somme Imperial War museum Australian War museum Australian Remembrance Trail

ZONE TAMPON	
Zone tampon pour les éléments constitutifs SE01, SE 02, SE 03, SE 04	
Brève description textuelle des limites de la zone tampon	
Les limites de la zone tampon correspondent au périmètre de protection du classement des mémoriaux de Thiepval et de Beaumont-Hamel établi par la DREAL-Picard (décret du 22 août 2013). Il s'appuie sur la topographie, les lignes de crêtes et vise à préserver et garantir la co-visibilité des mémoriaux. Il tend aussi à prendre en considération les paysages de la vallée de l'Ancre et des plateaux voisins, de façon à associer les lieux de mémoire avec les sites de bataille qui les ont suscités.	
1. Identification de la zone tampon	
1.1 Liste des attributs secondaire de la zone tampon	- SE02-t1 « Connaught Cemetery » - SE02-t2 Ulster Tower - SE04-t1 Mémorial à la 1 ^{ère} Division australienne
1.2 Coordonnées géographiques	
De la zone tampon	80°05'05.73"N // 2°38'55.21"E 50°03'01.87"N // 2°44'00.18"E 50°01'36'.73"N // 2°43'10.44"E 50°03'25.68"N // 2°38'10.56"E
Des attributs secondaires (de la zone tampon)	- SE02-t1 : 50°3'31.74"N // 2°40'49.58" E - SE02-t2 : 50°03'40.43" N // 2°40'49.26"E - SE04-t1 : 50°2'24.74" N // 2°43'28.86"E
1.3 Communes concernées	Auchonvillers Authuille Aveluy Beaumont-Hamel Grandcourt Mesnil-Martinsart Oivillers-La Boisselle Pozières Thiepval
1.4 Nombre total d'habitants permanents dans la ZT	245 hab
1.5 Superficie totale	2 395 ha
1.6 Propriétaires concernés	La liste de l'ensemble des parcelles, privées et publiques, est fournie en annexes.
Propriétaire public	- SE02-t1 « Connaught Cemetery » Parcelle : 9 OZ Ministère de la Défense - SE02-t2 Ulster Tower Parcelle : 36 OZ Ministère de la Défense - SE04-t1 Mémorial à la 1 ^{ère} Division australienne Parcelle : 47 OX

	Ministère de la Défense
1.7 Gestionnaires concernés	- SE02-t1 « Connaught Cemetery » Commonwealth War Graves Commission - SE02-t2 Ulster Tower Etat nord-irlandais - SE04-t1 Mémorial à la 1 ^{ère} Division australienne Etat Australien
Attributs secondaires figurant dans la zone tampon Le secteur mémoriel dispose d'une zone tampon unique, commune aux quatre éléments constitutifs. La grande densité de lieux de mémoire, notamment des cimetières, impose de ne pas tous les recenser. Ceux figurant ci-dessous ont été choisis parce qu'ils sont complémentaires des éléments constitutifs : - SE02-t1 « Connaught Cemetery » Le 1^{er} juillet 1916, la 36^e (Ulster) Division, tente de prendre la redoute des Souabes, à l'ouest du village. Débutant l'assaut depuis le bois de Thiepval, ils parviennent à avancer, contrairement aux unités voisines. En conséquence, ils se retrouvent en pointe et attaqués frontalement et latéralement et subissent alors des pertes extrêmement violentes. La redoute est finalement conquise le 26 septembre 1916. Le « Connaught Cemetery » a été aménagé sous sa forme provisoire, pendant les combats, au début de l'automne 1916. A l'armistice, il contenait 228 stèles. Il a été agrandi après la guerre, les stèles de nombreux cimetières provisoires y ayant été ajoutés : « Thiepval Village Cemetery », « Thiepval Valley Cemetery », « Quarry Palace Cemetery », « Saint Pierre-Divion Cemetery No.1 », « Divion Road Cemetery No.2 », « Small Connaught Cemetery », « Battery Valley Cemetery », « Pailsey Hillside Cemetery », « Gordon Castle Cemetery », « Bluff Cemetery. La plupart des combattants sont tombés à l'été et à l'automne 1916. Aujourd'hui, 1 268 combattants du Commonwealth y sont inhumés. La moitié des stèles ne sont pas identifiées. Le cimetière a été créé par Sir Reginald Blomfield. - SE02-t2 Ulster Tower Le 1^{er} juillet, à la tombée de la nuit, ¼ des hommes de la 36^e (Ulster) Division engagés le matin étaient tués, blessés ou portés disparus. Certaines unités avaient été particulièrement affectées, comme le 13^e bataillon des Royal Irish Rifles qui perdit 595 hommes, soit bien plus de la moitié. Pour rappeler la mémoire des combattants de l'Ulster qui sont tombés à Thiepval, une tour de style gothique troubadour y est construite dès 1921. C'est le premier monument érigé sur l'ancien champ de bataille de la Somme, financé entièrement grâce à des souscriptions publiques. La tour d'Ulster est la réplique de la tour qui se trouve sur le camp d'entraînement de la 36^e Division. - SE04-t1 Mémorial à la 1^{ère} Division australienne Après la guerre, la 1^{ère} Division australienne édifie un mémorial à Pozières. Cet obélisque se trouve au sud-ouest du village de Pozières. Sur une plaque de bronze, la liste des batailles de la Division est inscrite. Cet emplacement a été choisi, car Pozières occupe une place mémorielle essentielle en Australie. C'est le théâtre de la première grande opération entreprise par la 1^{ère} Division sur le front occidental, ses soldats font preuve d'un grand courage face à la violence des combats et la victoire a une portée stratégique importante lors de la bataille de la Somme.	

ZONE D'INTERPRETATION	
Zone d'interprétation pour les sites SE01, SE02, SE03, SE04 et SE11	
1. Identification de la zone d'interprétation	
1.1 Liste des attributs secondaire de la zone d'interprétation	- SE03-i1 Basilique Notre-Dames de Brebières – Albert - SE04-i1 Cimetière militaire allemand - Fricourt - SE04-i2 Cairn au bataille McCrae - Contalmaison - SE04-i3 Mémorial canadien – Courcellette - SE04-i4 Site de l'ancien blockhaus-observatoire dit de « Gibraltar » - SE04-i5 Lochnagar crater - Ovillers-La Boisselle - SE11-i1 Forceville Communal Cemetery and Extension - Forceville
1.2 Coordonnées géographiques	
Des attributs secondaires	- SE03-i1: 50°00'37.56" N // 2°64'81.05" E - SE04-i1 : 50°00'43.87"N // 2°71'51.52"E - SE04-i2 : 50°02'24.99"N // 2°72'97.91"E - SE04-i3 : 50°05'42.10"N // 2°75'14.58"E - SE04-i4 : 50°03'80.19"N // 2°72'20.56"E - SE04-i5 : 50°01'55.00"N // 2°69'74.20"E - SE11-i1 : 50°06'22.60"N // 2°55'23.40"E
1.3 Communes concernées	67 communes figurent dans le périmètre de la zone d'interprétation, qui reprend les limites des de la Communauté de communes du Pays du coquelicot : - Acheux-en-Amiénois - Albert - Arquèves - Auchonvillers - Authie - Authuille - Aveluy - Bayencourt - Bazentin

	- Beaucourt-sur-l'Ancre
	- Beaumont-Hamel
	- Bécordel-Bécourt
	- Bertrancourt
	- Bouzincourt
	- Bray-sur-Somme
	- Buire-sur-l'Ancre
	- Bus-lès-Artois
	- Cappy
	- Carnoy
	- Chuignolles
	- Coigneux
	- Colincamps
	- Contalmaison
	- Courcellette
	- Courcelles-au-Bois
	- Curlu
	- Dernancourt
	- Eclusier-Vaux
	- Englebelmer
	- Etinehem
	- Forceville
	- Fricourt
	- Frise
	- Grandcourt
	- Harponville
	- Hédauville
	- Hérissart
	- Irlès
	- La Neuville-lès-Bray
	- Laviéville
	- Léallvillers
	- Louvencourt
	- Mailly-Maillet
	- Mametz
	- Maricourt
	- Marieux
	- Méaulte
	- Méricourt-sur-Somme
	- Mesnil-Martinsart
	- Millencourt
	- Miraumont
	- Montauban-de-Picardie
	- Morlancourt
	- Ovillers-La Boisselle
	- Pozières
	- Puchevillers
	- Pys
	- Raincheval
	- Thiepval
	- Saint-Léger-lès-Authie
	- Senlis-le-Sec
	- Suzanne
	- Thièvres
	- Toutencourt
	- Varennes-en-Croix

	- Vauchelles-lès-Authie - Ville-sur-Ancre
1.4 Nombre total d'habitants permanents dans la zone d'interprétation	23 390 (source : INSEE, 2013)
1.5 Superficie totale	46 400ha
1.6 Propriétaires concernés	
Propriétaire public	- SE03-i1 Basilique Notre-Dames de Brebières – Albert Parcelle : 253 AV (Albert) Commune d'Albert - SE04-i1 Cimetière militaire allemand - Fricourt Parcelle : 55 OZ (Fricourt) Ministère de la Défense - SE04-i2 Cairn au bataille McCrae - Contalmaison Parcelle :18 AA (Contalmaison) Commune de Contalmaison - SE04-i3 Mémorial canadien – Courcellette Parcelle :25 ZD (Courcellette) Ministère de la Défense - SE04-i4 Site de l'ancien blockhaus-observatoire dit de « Gibraltar » Parcelle : 518 OA Conseil départemental de la Somme - SE11-i1 Forceville Communal Cemetery and Extension – Forceville Parcelle : 77 ZK Ministère de la Défense
Propriétaire privé	SE04-i5 Lochnagar crater - Ovillers-La Boisselle Parcelle : 138 OS M. Richard Dunning
1.7 Gestionnaires concernés	- SE03-i1 Basilique Notre-Dames de Brebières – Albert Commune d'Albert

	- SE04-i1 Cimetière militaire allemand - Fricourt VDK-SESMA - SE04-i2 Cairn au bataille McCrae - Contalmaison Commune - SE04-i3 Mémorial canadien – Courcellette État canadien - SE04-i4 Site de l'ancien blockhaus-observatoire dit de « Gibraltar » Conseil départemental de la Somme - SE04-i5 Lochnagar crater - Ovillers-La Boisselle Les amis du Lochnagar - SE11-i1 Forceville Communal Cemetery and Extension – Forceville Commonwealth War Graves Commission
2. Description des attributs secondaires de la zone d'interprétation - SE03-i1 Basilique Notre-Dames de Brebières – Albert La Basilique a été construite au XIXe siècle. Elle a fait l'objet de très nombreux bombardements pendant la guerre, abîmant l'édifice. En 1915, la vierge se retrouve parallèle au sol. Une légende naît chez les Alliés : la statue tombera l'année où la guerre finira. L'usage très répandu de la carte postale par les combattants - la correspondance étant le seul moyen de communiquer avec la famille et les proches - fait connaître la Basilique au monde entier. La statue tombe en 1918. Elle a été reconstruite après la Première Guerre mondiale. Le monument est resté très célèbre et symbolique, notamment des populations anglo-saxonnes qui viennent la visiter. - SE04-i1 Cimetière militaire allemand - Fricourt Le cimetière militaire allemand de Fricourt comprend 17 027 corps de combattants. Le Baron Rouge, Manfred von Richtofen, abattu le 21 avril 1918, y a reposé provisoirement avant que son corps ne soit inhumé à Berlin en 1925. C'est l'un des plus grands cimetières allemands de la Somme. - SE04-i2 Cairn au bataille McCrae - Contalmaison Le Cairn de Contalmaison a été inauguré en 2004, suite à une souscription publique. Construit en pierres d'Ecosse, il rend hommage aux combattants du bataille McCrae. Cette unité a pris le nom du lieutenant-colonel Sir McCrae. C'est un bataillon de copains, un "pals battalion", composé de très nombreux volontaires issus du milieu sportif, qui a subi de lourdes pertes pendant la conquête du village de Contalmaison, lors de la bataille de la Somme. - SE04-i3 Mémorial canadien – Courcellette Le Corps canadien arrive dans la Somme en septembre 1916. Son premier grand engagement pendant la	

bataille fut celui de Flers-Courcelette, le 15 septembre 1916. Il progresse derrière un barrage roulant, sur un front de 2 kilomètres. Il parvient à remplir son objectif au bout de quelques heures. Il participe aux combats dans la Somme pendant onze semaines et perd 24 009 hommes. Après l'armistice, l'État canadien décide de bâtir un mémorial, à l'emplacement de sa première victoire dans la Somme. Le mémorial prend la forme d'un autel de forme carrée en pierre, inscrit dans un espace concentrique végétal comprenant des érables, pour rappeler la symbolique canadienne. Une dédicace est inscrite sur le mémorial.

- SE04-i4 Site de l'ancien blockhaus-observatoire dit de « Gibraltar »

Le site de « Gibraltar » était à l'origine un blockhaus-observatoire allemand de 3 mètres de haut, soulignant la puissance défensive allemande sur le village et ses alentours. Un autre était positionné à la lisière nord du village. Le 23 juillet à l'aube, le site est conquis par la 1^{ère} Division australienne. La position est difficile à tenir et l'unité subit de lourdes pertes. Aujourd'hui, les vestiges du blockhaus font face au mémorial dédié à la 1^{ère} Division australienne.

- SE04-i5 Lochnagar crater - Ovillers-La Boisselle

Le Lochnagar Crater est l'un des trous de mines qui ont explosé à 7h28 le matin du 1^{er} juillet 1916, avant l'assaut de l'infanterie, déclenchant la bataille de la Somme. Durant de longs mois, des tunneliers britanniques ont creusé des galeries sous les positions allemandes. 27 tonnes d'explosifs ont été nécessaires. Le Lochnagar crater est l'un des rares trous qui existe toujours, acheté et valorisé par un Britannique, pour sensibiliser le grand public. Le trou a aujourd'hui une dimension de 100 mètres de diamètres, sur 30 mètres de profondeur. Des noms sont inscrits sur les planches en bois du chemin qui entoure le trou de mine. Une cérémonie est organisée chaque 1^{er} juillet, pour commémorer les morts qui y sont inhumés.

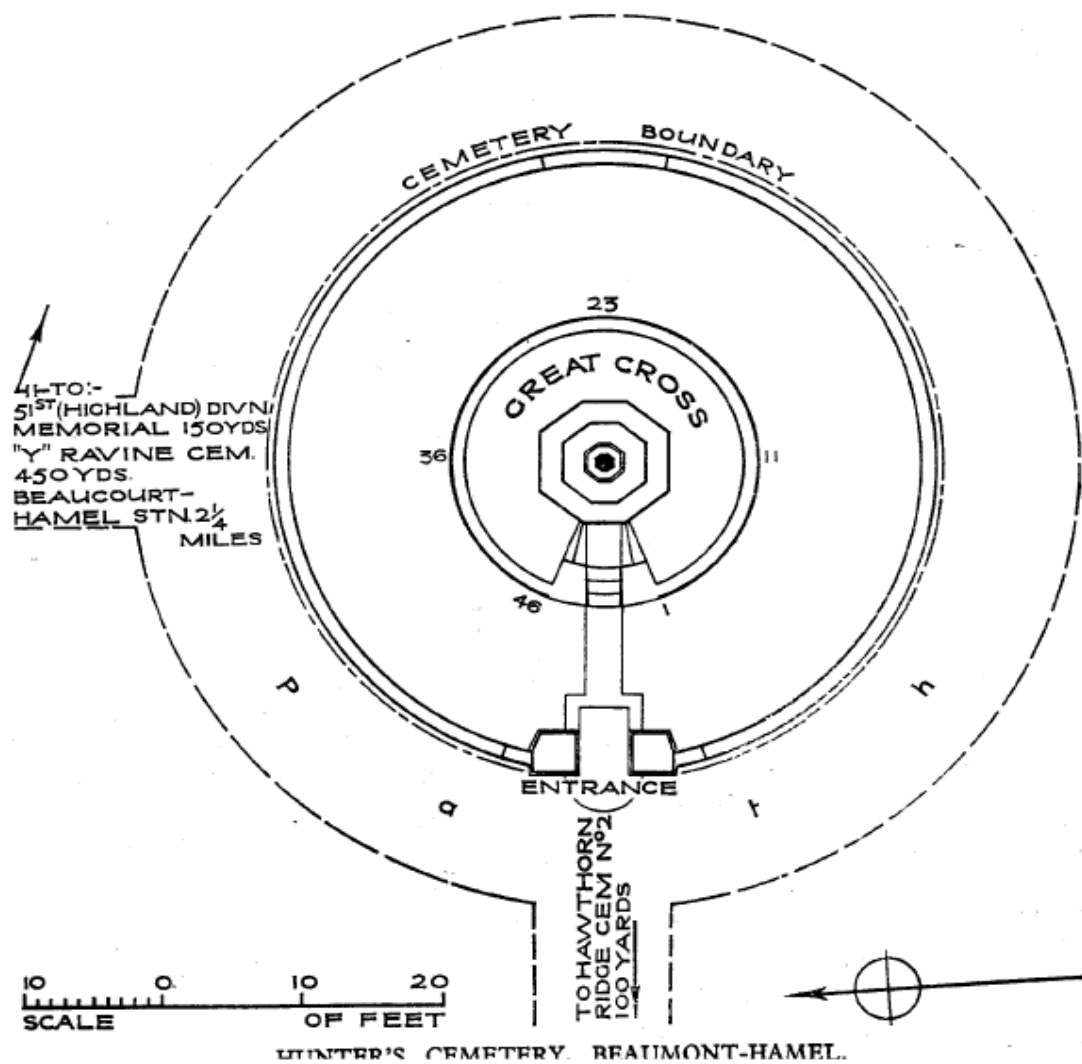
- SE11-i1 Forceville Communal Cemetery and Extension – Forceville

Les troupes britanniques ont relevé les Français en 1915, dans la partie nord du front de la Somme. De février à juillet 1916, des ambulances de campagne se sont installées à Forceville, pour y inhumer les hommes qui sont tombés sur le front à partir de septembre 1915 et jusqu'en 1917, lors de l'éloignement du front vers l'est. Les combats de 1918 ramènent les combats juste à l'est du cimetière, à l'origine de l'inhumation de nouveaux combattants. 301 combattants du Commonwealth y reposent aujourd'hui, ainsi que sept Allemands. Ce cimetière, érigé par Sir Blomfield, est l'un des trois premiers bâtis par le Commonwealth après le conflit. Il est l'un des trois cimetières prototypes.

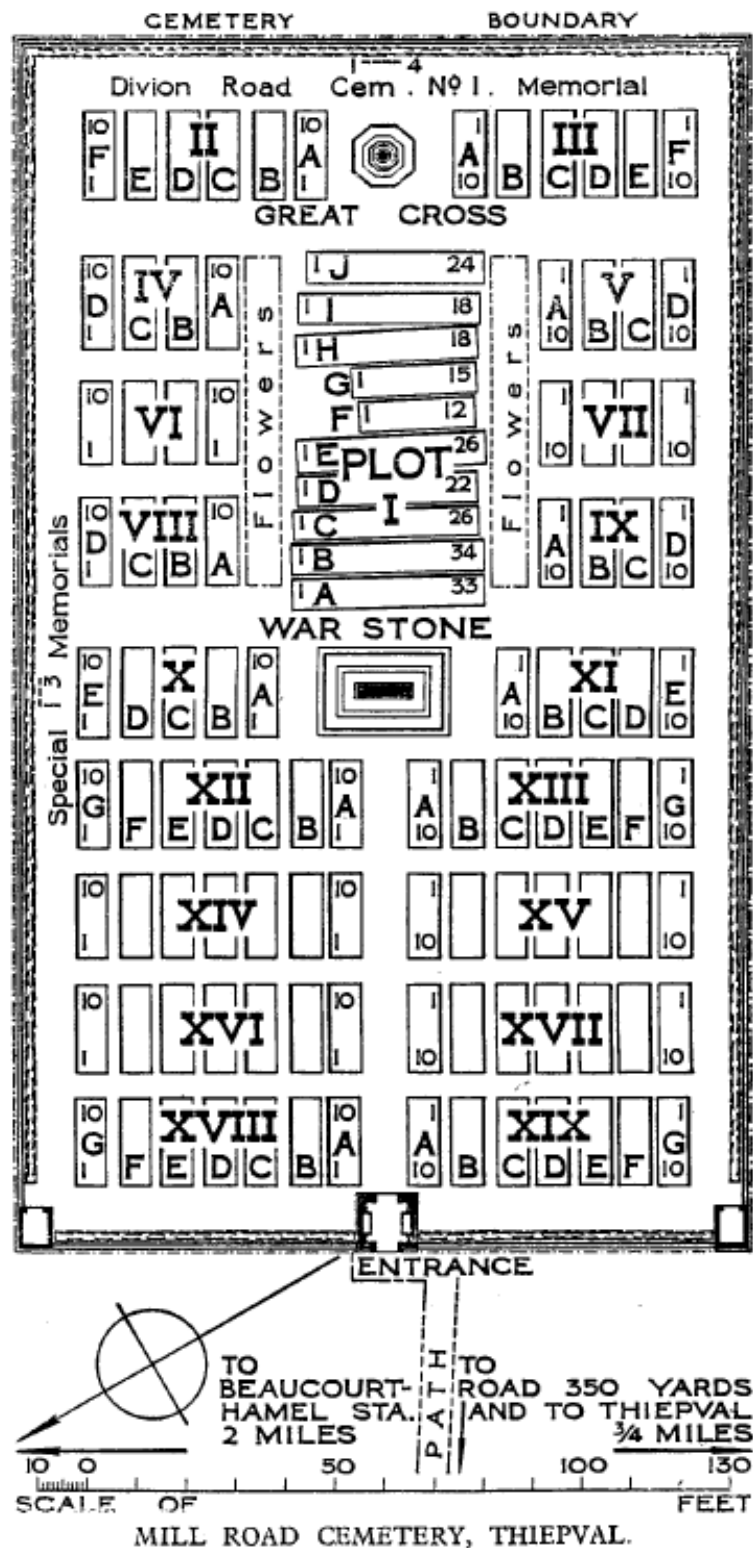
ESPACE ANNEXES

Liste des documents cités dans la fiche et absolument pertinents :

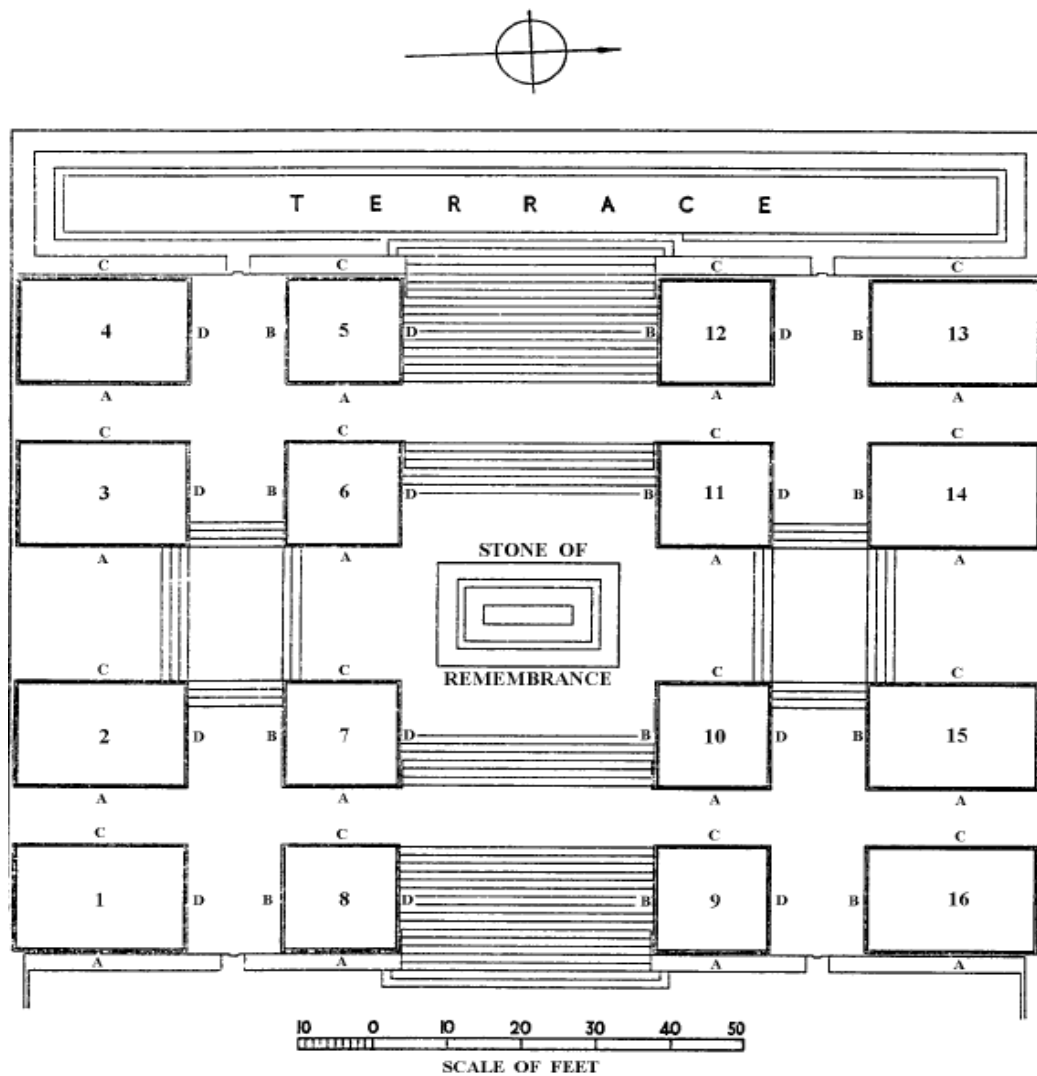
- Plan du cimetière du Commonwealth « Hunter's Cemetery » (SE01-4) :



Plan du cimetière militaire du Commonwealth « Mill Road Cemetery » (SE02) :



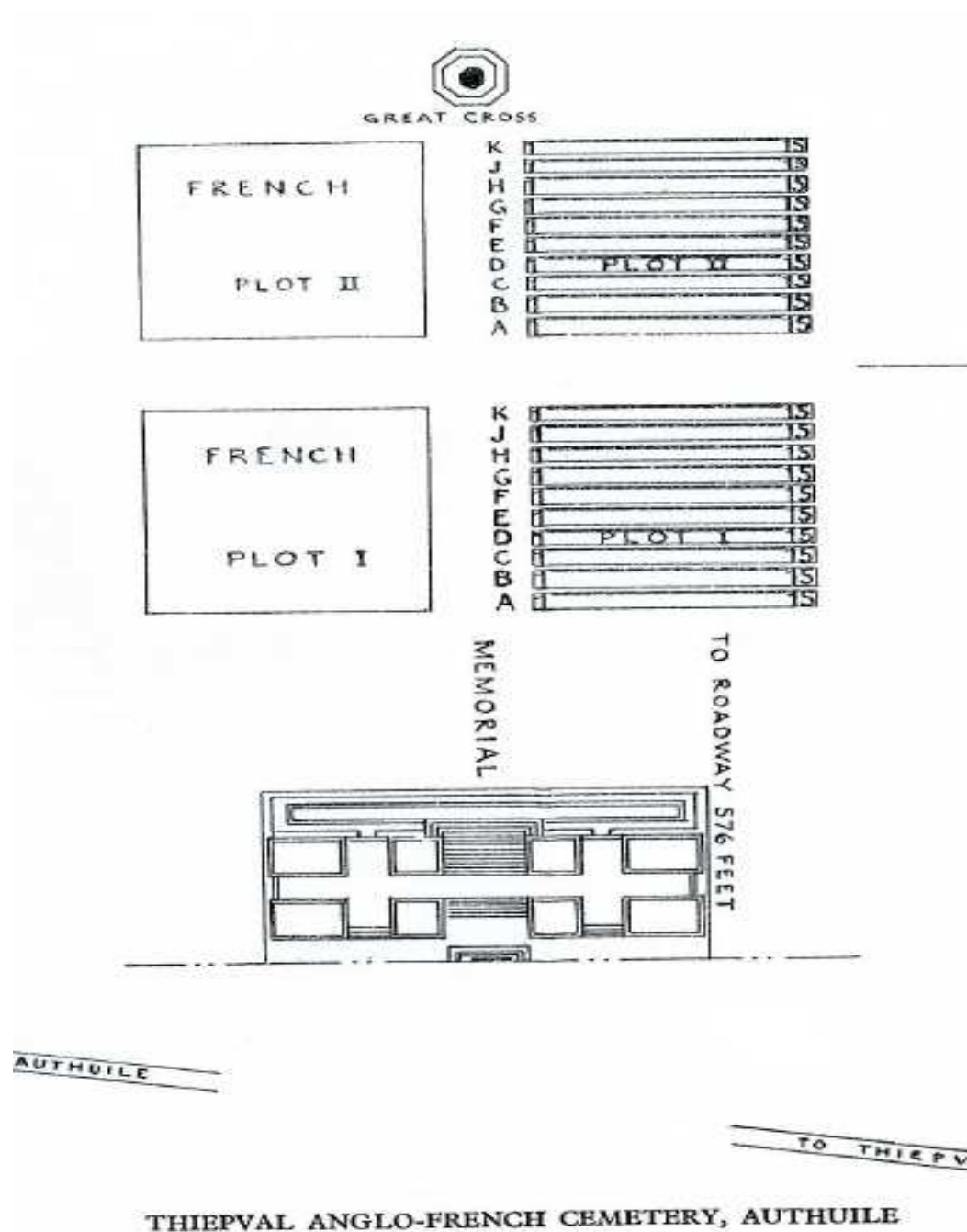
- Plan du Mémorial aux disparus du Commonwealth « Thiepval Memorial »(SE03-1) :



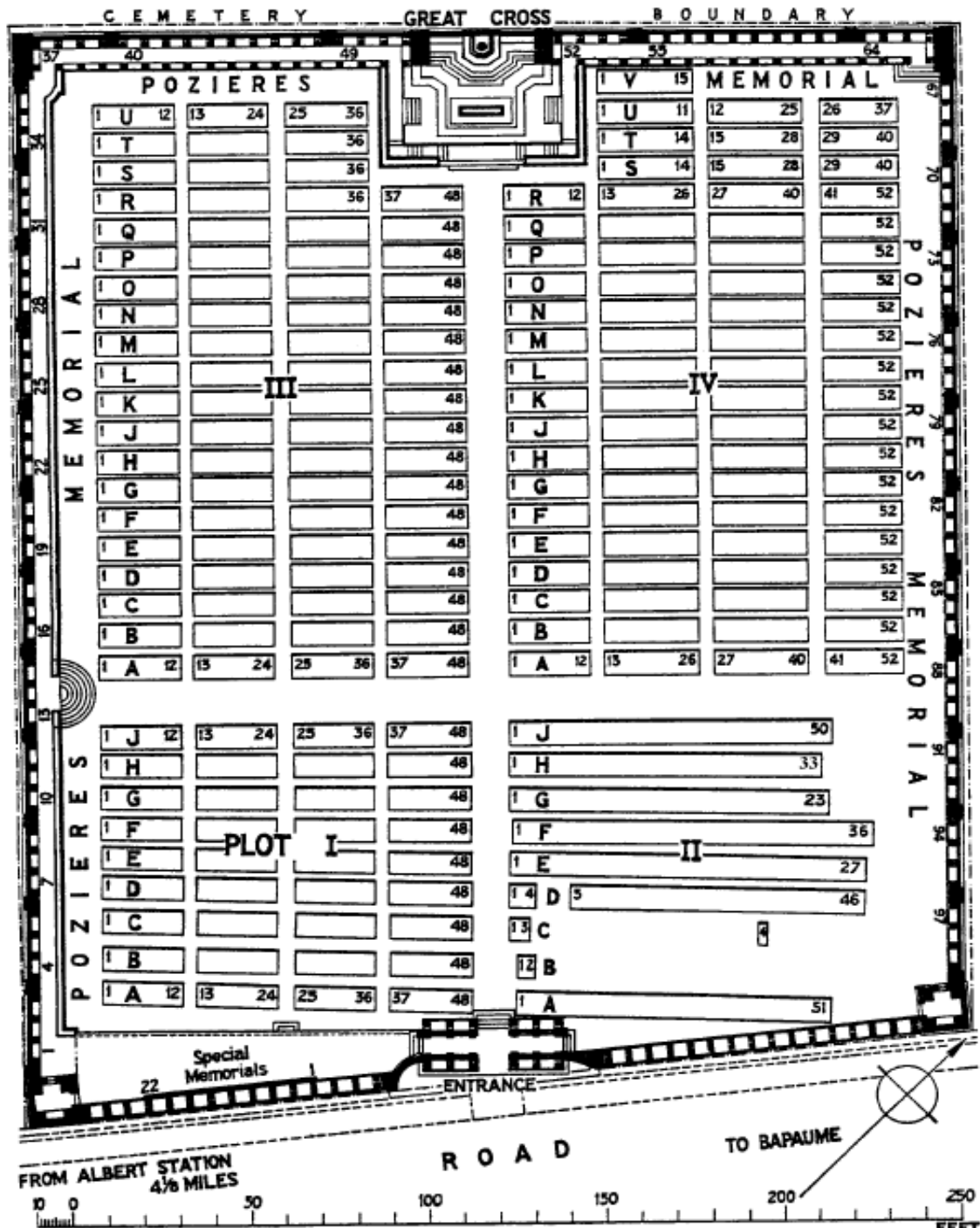
THIEPVAL MEMORIAL

THE NUMBERS OF THE PIERS
AND LETTERS OF THE FACES

Plan du cimetière militaire franco-britannique "Thiepval Anglo-French Cemetery" (SE03-2) :



- Plan du SE04 Cimetière militaire "Pozières British Cemetery" & mémorial du Commonwealth "Pozières Memorial" :



Liste des parcelles cadastrales de la zone tampon :

Commune d'Auchonvillers

X0117	X0054	X0125	X0153	X0073	X0109	X0131	
X0130	X0158	X0128	X0156	X0070	X0111	X0133	
X0092	X0044	X0086	X0164	X0031	ZA0038	X0143	
X0113	X0046	X0089	X0162	X0055	ZA0029	X0088	
AB0043	X0146	Z0098	X0099	X0049	X0080	X0093	
AB0032	X0050	X0035	X0124	X0103	X0045	X0095	
AB0033	X0163	X0058	X0062	X0116	X0064	X0141	
X0034	X0123	X0075	X0165	X0126	X0144	X0105	
X0063	X0101	X0043	X0083	X0096	X0129	X0085	
X0094	X0078	X0100	X0102	X0107	X0084	X0118	AB0036
Z0100	X0032	Z0097	X0127	X0110	X0079	X0090	X0076
AB0030	X0038	Z0099	X0132	Z0096	X0074	X0106	X0060
AB0034	X0041	AB0013	X0161	Z0102	X0071	X0108	X0065
X0059	X0037	X0057	X0145	AB0014	X0040	X0112	X0069
X0066	X0047	X0067	X0114	AB0017	X0056	X0104	X0033
X0068	X0121	X0039	X0091	X0166	X0053	Z0101	X0140
X0072	X0142	X0036	X0097	X0061	X0120	Z0103	
X0077	X0087	X0048	X0098	X0081	X0115	AB0029	

Commune d'Authuille

B0339	A0076	ZA0053	A0275	B0354	A0005	ZA0019	ZA0033
B0343	A0090	ZA0016	A0301	B0129	A0006	ZA0054	ZA0011
B0141	A0287	ZA0042	A0001	B0263	A0063	ZA0020	ZA0015
B0302	A0007	ZA0012	A0297	ZA0048	A0066	ZA0062	ZA0056
ZA0005	A0059	ZA0002	A0054	ZA0049	A0294	ZA0076	ZA0013
ZA0007	A0282	ZB0009	A0072	ZA0034	A0286	ZB0056	ZB0006
ZA0009	A0283	ZB0019	A0093	ZA0022	A0056	ZB0003	ZB0035
ZA0059	A0285	ZB0013	A0067	ZA0057	B0352	ZB0021	ZB0022
ZA0035	A0064	ZB0005	A0010	ZA0038	B0305	ZB0058	A0075
ZA0073	A0068	A0082	A0058	ZA0044	B0337	B0390	A0081
ZA0014	A0020	A0092	A0159	ZA0010	B0374	B0296	A0083
ZA0066	A0303	A0290	A0097	ZB0004	B0341	B0138	A0095
ZB0008	B0347	A0293	A0170	ZB0011	ZA0050	B0401	A0087
ZB0039	B0348	A0288	B0140	ZB0015	ZA0065	B0333	A0071
ZB0024	B0408	A0284	B0366	A0053	ZA0046	B0241	A0004
ZB0016	B0233	A0302	B0130	A0085	ZA0068	ZA0018	A0055
ZB0017	ZA0027	A0276	B0007	A0078	ZA0029	ZA0067	A0062
ZB0057	ZA0021	A0168	B0335	A0070	ZA0001	ZA0051	A0295

Commune d'Authuille (suite) :

A0060	ZA0037	B0353	A0298	ZB0025
A0118	ZA0061	B0399	B0389	ZB0066
A0128	ZA0052	B0258	B0116	ZB0020
A0300	ZB0007	ZA0058	B0295	ZB0018
B0400	ZB0043	ZA0028	B0006	A0009
B0145	ZB0012	ZA0006	B0351	A0086
B0346	A0012	ZA0077	B0342	A0057
B0349	A0011	ZA0074	ZA0026	A0094
B0407	A0019	ZA0043	ZA0030	A0065
ZA0023	A0096	ZB0010	ZA0032	A0160
ZA0031	A0084	A0074	ZA0060	A0169
ZA0004	A0091	A0088	ZA0041	
ZA0008	A0008	A0089	ZA0045	
ZA0024	A0069	A0279	ZA0055	
ZA0025	A0296	A0003	ZA0017	
ZA0040	A0148	A0061	ZA0063	
ZA0003	B0388	A0154	ZB0037	
ZA0036	B0350	A0167	ZB0023	

Commune d'Avekuy

AB0005	AD0001
AD0002	AD0009
AD0006	AD0003
ZB0023	ZB0022
ZB0046	ZB0024
AD0004	AD0007
AD0012	AD0016
AD0015	AD0011
AD0010	
AD0008	
AD0005	

Commune de Beaumont-Hamel

A0181	C0112	C0143	R0073	C0026	R0090	R0081	B0052
A0126	C0109	C0084	R0074	C0006	R0100	R0099	C0081
B0061	C0053	C0091	R0107	C0019	R0037	R0009	C0022
C0098	C0093	C0023	R0006	C0028	R0004	R0015	C0136
C0086	R0080	C0030	R0097	C0140	S0159	R0017	B0119
C0087	R0116	C0063	R0098	C0102	S0099	R0048	B0062
C0133	R0049	B0118	R0083	S0121	S0100	R0106	C0032
C0088	R0050	B0037	R0102	S0001	S0017	R0047	C0040
C0025	R0046	B0036	R0031	S0145	S0098	R0087	C0114
C0029	R0070	C0099	R0007	S0146	S0037	R0025	C0046
C0037	R0075	C0100	R0026	T0122	S0046	S0084	C0137
C0144	R0071	C0021	R0113	Z0011	S0075	S0035	C0110
C0002	R0108	C0018	S0082	Z0033	S0052	S0069	S0056
C0007	R0089	C0045	S0086	Z0030	S0060	S0095	S0061
C0008	R0030	S0157	S0088	Z0002	S0013	S0107	S0057
C0013	R0110	S0143	S0023	C0056	S0033	S0105	S0058
C0014	R0022	S0147	S0024	C0118	S0032	S0036	S0144
C0027	R0023	T0126	S0040	C0128	S0102	S0022	T0121
C0038	R0024	Z0031	S0042	C0129	S0021	S0076	T0128
C0135	S0083	Z0024	S0045	R0095	C0059	S0087	Z0034
S0078	S0072	Z0041	S0074	R0011	C0130	S0130	Z0003
S0050	S0018	Z0018	S0166	R0013	C0115	S0134	Z0012
S0135	S0127	Z0029	S0065	R0014	C0094	S0059	Z0019
S0054	S0161	Z0014	S0165	R0052	R0079	S0063	Z0020
T0112	S0010	Z0001	S0011	R0056	R0035	S0014	C0111
Z0028	S0012	C0132	B0069	R0057	R0068	S0026	C0058
Z0032	S0015	C0121	B0103	R0103	R0010	S0090	C0127
Z0007	S0055	R0078	C0067	R0028	R0020	S0071	C0106
Z0009	S0029	R0084	C0142	R0029	R0059	A0105	R0034
Z0013	S0031	R0085	C0075	R0018	R0061	A0128	R0064
Z0043	A0125	R0117	C0107	R0001	R0062	A0127	R0053
Z0038	B0071	R0069	C0097	R0060	R0063	B0105	R0054

Commune de Beaumont-Hamel (suite) :

R0058	C0092	C0020	S0009	T0111
R0082	R0012	C0003	S0163	Z0010
R0040	R0066	C0015	S0038	Z0022
R0042	R0076	C0138	A0092	Z0023
R0016	R0077	S0080	A0107	Z0027
R0021	R0051	S0081	A0124	Z0026
R0045	R0032	S0051	A0119	Z0037
R0086	R0036	Z0025	B0063	C0116
R0088	R0019	Z0006	C0073	C0126
R0109	R0093	Z0017	C0078	C0117
R0039	R0101	Z0035	C0069	R0067
R0008	R0033	Z0039	C0071	R0096
R0003	R0114	C0131	C0080	R0043
S0108	S0109	C0119	C0074	R0002
S0110	S0162	C0125	C0016	R0105
S0096	S0091	R0065	C0062	R0092
S0141	S0094	R0055	C0036	R0104
S0077	S0034	R0072	C0055	R0038
S0089	S0025	R0115	C0070	R0005
S0044	S0073	R0044	B0117	S0104
S0128	S0131	R0094	C0085	S0068
S0126	S0066	S0139	C0105	S0085
S0008	S0003	S0092	C0001	S0124
S0016	S0101	S0093	C0012	S0125
S0132	S0106	S0097	C0024	S0064
S0005	S0140	S0103	C0101	S0133
S0027	S0020	S0039	C0122	S0004
S0028	S0043	S0041	C0041	
S0030	A0188	S0167	S0079	
S0019	B0072	S0129	S0111	
C0120	C0060	S0067	S0137	
C0113	C0072	S0164	S0002	

Commune de Contalmaison

ZD0007

Commune de Courcellette

ZA0002
ZA0041
ZA0040
ZA0001
ZD0001

Commune de Grandcourt

R0010	R0008	X0031	T0011
R0006	R0009	Y0008	X0035
R0007	S0002	S0026	X0029
R0004	S0010	S0004	
S0027	S0006	T0095	
S0003	X0038	T0001	
S0028	X0030	T0008	
S0009	X0032	X0036	
S0011	X0033	Z0103	
X0026	Y0001	R0005	
X0034	R0002	R0011	
S0025	R0003	S0023	
S0008	S0005	X0037	
S0012	T0009	Z0088	
T0003	T0005	S0007	
T0004	T0006	T0007	
Z0108	T0012	X0040	
R0001	X0039	T0002	

Commune de Mesnil-Martinsart

Z0108	X0011	AC0033	AD0115	Z0111
Z0073	X0010	AC0028	AD0017	Z0098
Z0025	X0008	AD0107	X0004	Z0096
Z0040	X0009	AD0109	X0017	AB0037
Z0084	Z0081	AD0016	Z0031	AB0042
Z0094	Z0100	AD0119	Z0076	AD0024
Z0088	Z0080	X0013	Z0089	AD0113
Z0093	Z0112	X0012	Z0042	AD0020
Z0092	Z0083	Z0104	Z0036	AD0018
Z0097	Z0091	Z0034	Z0072	X0014
AC0027	Z0012	Z0018	Z0027	X0006
AC0025	Z0099	Z0011	Z0021	Z0120
AD0008	Z0009	Z0095	Z0016	Z0028
AD0013	Z0008	Z0010	Z0015	Z0082
AD0019	AB0135	AB0136	Z0087	Z0033
AD0114	AC0030	AD0011	Z0086	Z0102

Z0090	Z0026	Z0005	Z0109
Z0002	Z0078	Z0077	Z0024
AC0006	Z0019	Z0017	Z0039
AC0029	Z0003	Z0101	Z0032
AD0023	Z0107	Z0085	Z0020
AD0012	AC0008	AB0130	Z0004
X0002	AC0007	AC0022	Z0110
X0016	AC0024	AC0026	Z0106
Z0121	AD0022	AC0031	AB0043
Z0038	AD0007	AC0032	AB0133
Z0037	AD0111	AC0011	AB0137
Z0001	X0003	AD0108	AB0134
Z0007	X0015	AD0116	AD0010
Z0006	Z0022	X0005	AD0117
Z0041	Z0079	Z0029	AD0118
Z0030	Z0103	Z0035	AD0112

Commune d'Ovillers-La Boisselle

Y0018	X0004	X0020	AB0028	X0083	AB0044
Y0011	X0066	X0092	AB0019	Y0009	AB0045
Y0086	X0070	X0060	AB0030	Y0088	AB0141
Z0039	X0008	X0063	X0104	Y0015	X0019
Z0064	X0009	X0058	X0022	Y0019	X0038
Z0033	X0091	X0074	X0025	Y0084	X0073
Z0034	X0094	X0077	X0107	Y0012	X0030
Z0028	Y0044	X0089	X0037	Y0020	X0006
AB0027	Y0003	X0093	X0095	Y0045	X0084
AB0032	Z0065	X0044	X0096	Y0080	X0003
AB0052	Z0017	Y0002	X0097	Y0085	Y0006
AB0054	Z0024	Y0091	X0061	Z0060	Y0059
R0042	Z0025	Y0016	X0028	Z0055	Y0065
X0103	AB0051	Y0017	X0031	Z0035	Y0089
X0017	AB0055	Y0021	X0011	Z0027	Y0001
X0032	R0001	Z0062	X0007	AB0129	Y0007
X0050	X0100	Z0018	X0075	AB0020	Z0057
X0042	X0105	Z0030	X0078	AB0115	Z0019
AB0140	Z0032	Z0054	X0087	Z0021	X0049
X0101	AB0114	Z0061	X0053	Z0044	X0043
X0039	X0071	Z0037	X0056	Z0026	X0079
X0067	X0002	Z0038	X0012	AB0043	X0052
X0064	X0021	Z0016	X0001	AB0046	X0102
X0051	X0108	Z0031	X0080	X0098	Y0027
X0034	X0013	Z0029	X0090	X0106	Y0078
X0005	X0014	Z0023	X0068	X0029	Y0004
X0048	X0016	Z0041	X0072	X0040	
X0076	X0036	AB0031	X0046	X0069	
X0088	X0086	AB0048	Y0058	X0062	
X0099	X0055	AB0053	Y0066	X0027	
X0045	X0081	X0018	Y0013	X0033	
Y0026	X0082	X0024	Y0090	X0059	
Y0014	X0015	X0026	Y0082	X0054	
Y0083	Y0008	X0035	Z0059	X0057	
Y0010	Y0024	X0065	Z0015	X0010	
Z0058	Y0087	X0085	Z0056	X0047	

Commune de Pozières

A0278	A0538	X0079	X0078	X0105	X0009	X0027
X0089	A0454	X0042	X0030	X0001	X0010	X0012
X0129	A0283	X0044	X0046	X0011	Z0033	Z0035
X0097	X0096	X0018	X0005	Z0034	Z0011	Z0009
X0104	X0119	X0021	X0049	Z0019	Z0002	Z0091
X0122	X0121	X0007	Z0037	Z0032	Z0020	Z0027
X0137	X0150	X0139	Z0031	Z0003	A0518	A0445
X0093	X0095	X0048	Z0036	Z0021	X0082	A0443
X0094	X0118	X0014	Z0007	Z0018	X0115	A0285
X0114	X0106	Z0010	Z0090	Z0013	X0117	X0123
X0050	X0062	Z0016	Z0092	A0544	X0080	X0130
X0052	X0145	Z0006	Z0024	A0440	X0054	X0149
X0037	X0038	Z0023	Z0025	A0282	X0045	X0107
X0004	X0003	Z0022	Z0012	X0143	X0020	X0146
X0017	X0135	Z0015	Z0001	X0060	X0031	X0029
X0006	X0092	A0456	A0457	X0103	X0035	X0034
X0133	X0126	A0455	X0148	X0120	X0041	X0036
X0098	X0108	A0545	X0053	X0112	X0002	X0040
X0134	X0057	A0441	X0141	X0022	X0025	X0016
X0140	X0058	A0439	X0110	X0128	X0131	X0023
X0063	X0032	A0519	X0111	X0056	X0132	X0125
X0066	X0144	A0288	X0064	X0065	X0136	X0024
X0013	Z0008	X0109	X0067	X0051	X0138	X0028
Z0014	Z0017	X0059	X0033	X0047	X0088	Z0030
Z0028	Z0094	X0100	X0008	X0039	X0142	Z0029
Z0093	A0287	X0101	X0019	X0026	X0055	Z0005
Z0026	X0116	X0102	X0124	X0015	X0147	

Commune de Thiepval

X0086	X0093	X0087	X0075	X0077	AC0025	X0012
X0045	X0083	X0088	X0099	X0101	AC0021	X0059
X0091	X0097	X0038	Z0011	Z0032	X0109	X0071
X0042	X0022	X0070	Z0053	Z0039	X0052	X0051
X0060	X0024	X0073	Z0033	Z0056	X0026	X0035
X0066	X0002	X0103	Z0026	Z0009	X0004	Z0029
X0072	X0084	X0105	Z0037	Z0076	X0023	Z0041
Z0079	X0010	Z0049	Z0057	Z0044	X0029	Z0030
Z0012	X0017	Z0007	Z0084	Z0048	X0079	Z0059
Z0038	X0106	Z0078	AB0002	Z0045	X0061	Z0069
Z0075	X0037	Z0028	AB0009	AB0007	X0062	Z0003
Z0036	X0040	Z0031	AB0004	AB0011	X0076	Z0016
Z0027	X0058	Z0055	AB0005	AB0022	X0100	AB0057
Z0072	X0064	Z0071	AB0008	AB0019	X0007	AB0083
Z0058	X0069	Z0005	AB0012	AB0023	X0056	AB0082
Z0013	X0068	Z0081	AB0016	AB0025	Z0068	AB0014
Z0015	Z0034	AB0048	AB0076	AC0065	Z0051	AB0085
Z0017	Z0010	AB0088	AB0079	AC0051	Z0054	AB0062
Z0083	Z0001	AB0078	AB0021	AC0004	Z0040	AB0030
Z0082	Z0062	AB0072	AB0028	X0044	Z0035	AB0039
AB0059	Z0060	AB0032	AB0029	X0047	Z0063	AC0003
AB0045	Z0061	AB0040	AB0060	X0018	Z0047	AC0099
AB0086	Z0043	AB0089	AB0064	X0019	Z0014	AC0064
AB0015	Z0073	AC0100	AB0035	X0011	AB0001	AC0133
AB0061	Z0070	AC0067	AB0063	X0005	AB0003	AC0134
AB0066	Z0002	AC0073	AB0037	X0108	AB0087	AC0046
AB0075	Z0004	AC0141	AC0077	X0104	AB0081	AC0058
AB0080	Z0019	AC0090	AC0079	X0027	AB0084	AC0119
AB0027	Z0020	AC0047	AC0082	X0081	AB0018	AC0016
AB0024	AB0041	AC0092	AC0114	X0015	AB0074	
AB0026	AB0034	AC0010	AC0115	X0039	AB0077	
AB0031	AB0058	AC0011	AC0089	X0065	AB0067	
AB0033	AB0006	AC0012	AC0052	X0074	AB0090	
AB0036	AB0017	AC0013	AC0054	Z0046	AC0106	
AB0042	AB0068	AC0014	AC0006	Z0050	AC0066	
AB0044	AB0065	X0095	AC0008	Z0052	AC0135	
AC0075	AB0073	X0053	AC0009	Z0042	AC0105	
AC0139	AB0047	X0001	X0094	Z0077	AC0056	
AC0086	AB0043	X0006	X0032	Z0018	AC0062	
AC0070	AC0074	X0028	X0020	AB0020	AC0140	
AC0050	AC0049	X0090	X0025	AB0010	AC0007	
AC0001	AC0053	X0003	X0107	AB0069	AC0017	
AC0002	AC0005	X0041	X0085	AB0038	AC0018	
AC0091	AC0019	X0043	X0102	AC0136	X0014	
AC0118	AC0024	X0063	X0016	AC0048	X0110	
AC0015	X0021	X0067	X0036	AC0076	X0096	

PHOTOGRAPHIES D'ATTRIBUTS SECONDAIRES de la ZONE TAMPON



SE02-t1 Cimetière militaire du Commonwealth « Connought Cemetery » © CD80 – P. Sergeant



SE02-

t2 Ulster Tower © CD80 – P. Sergeant



SE04-t1 Mémorial à la 1^{ère} Division australienne © CD80 – P. Sergeant